

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, December 9, 2025

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 9 a.m. [ET] to consider the subject matter of Part 4 and those elements contained in Division 35 of Part 5 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025.

**Senator Michèle Audette** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** *Kuei*. [*Innu-aimun spoken*] I'm delighted and honoured to be here among my fellow senators and our guests. In Innu-aimun, the mother tongue that I'm learning, I wanted to acknowledge the presence of the people in the room, our guests, our colleagues and, of course, the Anishinaabe people whose unceded ancestral territory we cherish. Thank you for agreeing to let us be here. I would also like to say *kuei* to the many nations who have made this their home, the Métis people, Inuit, First Nations and all those who live on this vast land.

[*English*]

I would like to remind you that it is very important that we take care of the people who translate my franglais to you, which are the interpreters. We have those translation devices, so let's make sure that we are not too close to the mic. When we are finished with those, we can put it on the cute sticker that we have on the table.

[*Translation*]

I would also like to remind you that we're studying a fine bill. The committee will be welcoming guests to speak about it. I'll be introducing them to you.

Before we go around the table, let me introduce myself. I'm Michèle Audette, senator [*Innu-aimun spoken*] in the Quebec region. I'm the chair of this committee.

I would now like to ask my colleagues to introduce themselves.

[*English*]

**Senator Prosper:** Senator Paul Prosper, Nova Scotia, Mi'kma'ki territory.

**Senator Pate:** Welcome. Kim Pate. I have the honour and responsibility of living here in the unceded, unsurrendered and unreturned territory of the Anishinaabe Algonquin Nation.

**Senator Francis:** Senator Francis, Epekwitk, Prince Edward Island.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 9 décembre 2025

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 heures (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur de la partie 4 et les éléments de la section 35 de la partie 5 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

**La sénatrice Michèle Audette** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**La présidente :** *Kuei*. [*mots prononcés en innu-aimun*] Je suis heureuse et honorée d'être ici parmi mes collègues sénatrices et sénateurs et nos invités. En innu-aimun, langue maternelle que j'apprends, je tenais à souligner la présence des gens qui sont dans la salle, nos invités, nos collègues et, bien sûr, le peuple anishinabe dont nous caressons le territoire ancestral non cédé. Je leur dis merci d'accepter que nous puissions être ici. Je dis aussi *kuei* à toutes ces nombreuses nations qui en ont fait leur chez-soi, les Métis, les Inuit, les Premières Nations et tous celles et ceux qui habitent ce grand territoire.

[*Traduction*]

J'aimerais vous rappeler qu'il est très important de prendre soin des personnes qui traduisent mon franglais pour vous, à savoir les interprètes. Nous disposons de services d'interprétation, alors veillons à ne pas nous tenir trop près du micro. Lorsque nous aurons terminé, nous pourrions mettre tout cela sur les jolis autocollants qui se trouvent sur la table.

[*Français*]

J'aimerais aussi vous rappeler que nous étudions un beau projet de loi au sujet duquel le comité accueillera des invités que je vais vous présenter.

Avant de faire un tour de table, je me présente : je suis Michèle Audette, sénatrice [*mots prononcés en innu-aimun*] dans la région de Québec, et je suis présidente de ce comité.

Je demanderais maintenant à mes collègues de se présenter.

[*Traduction*]

**Le sénateur Prosper :** Sénateur Paul Prosper, du territoire Mi'kmaki, en Nouvelle-Écosse.

**La sénatrice Pate :** Bienvenue. Je m'appelle Kim Pate. J'ai l'honneur et la responsabilité de vivre ici, sur le territoire non cédé et non restitué de la nation algonquine anishinabe.

**Le sénateur Francis :** Sénateur Francis, d'Epekwitk, l'Île-du-Prince-Édouard.

**Senator Tannas:** Scott Tannas, Alberta.

**Senator Greenwood:** Margo Greenwood, British Columbia.

**The Chair:** Honourable senators, we are meeting today to begin our study on the subject matter of certain elements of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025. Today, in particular, we will focus on Part 4 of this bill, examining the proposed amendments to the First Nations Goods and Services Tax Act.

Allow me to introduce our first panel of witnesses: Please welcome to the table, from the Department of Finance Canada, Brent Almond, Director, Indigenous Tax Policy. He is accompanied by Roch Vézina, Senior Tax Policy Analyst. From the Canada Revenue Agency, please welcome Anne Ellefsen-Gauthier, Director, Public Service Bodies and Governments Division, GST/HST Rulings Directorate, Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch.

Thank you all for being available. One of our witnesses here today will deliver opening remarks for five to seven minutes, followed by a question-and-answer session with senators.

[*Translation*]

I would like to invite Mr. Almond to give his remarks.

**Brent Almond, Director, Indigenous Tax Policy, Department of Finance Canada:** Thank you, Madam Chair.

[*English*]

My name is Brent Almond from the Department of Finance Canada, specifically Indigenous Tax Policy. Thank you very much, senators, for inviting us here to the committee.

The First Nations Goods and Services Tax Act currently provides a legislative framework for interested Indigenous governments to levy a broad-based value-added tax referred to as the First Nations Goods and Services Tax, or FNGST.

Under these taxes, it is fully harmonized with the federal Goods and Services Tax, or GST, or the federal component of the Harmonized Sales Tax, or HST, including applying at the same rate of 5%. Where the FNGST applies, the GST does not apply, so there is no extra burden of taxation on consumers.

**Le sénateur Tannas :** Scott Tannas, de l'Alberta.

**La sénatrice Greenwood :** Margo Greenwood, de la Colombie-Britannique.

**La présidente :** Honorables sénateurs, nous nous réunissons aujourd'hui pour entamer notre étude de la teneur de certains éléments du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025. Aujourd'hui, nous nous concentrerons plus particulièrement sur la partie 4 de ce projet de loi, en examinant les modifications proposées à la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations.

Permettez-moi de vous présenter notre premier groupe de témoins : veuillez accueillir à la table Brent Almond, directeur, Politique fiscale autochtone, du ministère des Finances Canada. Il est accompagné de Roch Vézina, analyste principal de la politique fiscale. Veuillez également accueillir Anne Ellefsen-Gauthier, directrice, Division des organismes de services publics et des gouvernements, Direction des décisions de la TPS/TVH, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires, de l'Agence du revenu du Canada.

Merci à tout le monde de votre disponibilité. L'un de nos témoins aujourd'hui prononcera des observations préliminaires de cinq à sept minutes, qui seront suivies d'une période de questions et réponses avec les sénateurs.

[*Français*]

J'invite M. Almond à faire sa déclaration.

**Brent Almond, directeur, Section de la politique fiscale autochtone, ministère des Finances Canada :** Merci beaucoup, madame la présidente.

[*Traduction*]

Je m'appelle Brent Almond et je travaille au ministère des Finances Canada, plus précisément à la Politique fiscale autochtone. Merci beaucoup, sénateurs, de nous avoir invités à comparaître devant le comité.

La Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations fournit actuellement un cadre législatif permettant aux gouvernements autochtones intéressés de prélever une taxe à valeur ajoutée de portée générale appelée la taxe sur les produits et services des Premières Nations, ou TPSPN.

Cette taxe est entièrement harmonisée avec la taxe fédérale sur les produits et services, ou TPS, ou la composante fédérale de la taxe de vente harmonisée, ou TVH, y compris l'application du même taux de 5 %. Lorsque la TPSPN s'applique, la TPS ne s'applique pas; il n'y a donc aucun fardeau fiscal supplémentaire pour les consommateurs.

Part 4 of Bill C-15 would amend the First Nations Goods and Services Tax Act to implement a new opt-in fuel, alcohol, cannabis, tobacco and vaping value-added sales tax framework, enabling interested Indigenous governments to enact a value-added sales tax under their own laws on any or all of the five following products sold within their reserves or settlement lands: fuel, alcohol, cannabis, tobacco and vaping, or FACT, products.

It might take a moment to explain. Settlement lands are a reference to the lands of modern treaty First Nations who have had comprehensive land claim and self-government agreements. There are a number across Canada, but one good example, among others, is the Nisga'a Nation in British Columbia, for instance, where their land base becomes settlement lands and is no longer under the Indian Act as reserve lands. It may be helpful for some of the senators to understand that.

Proposed amendments to Part 4 also include provisions to incorporate process-type improvements and machinery of government changes to streamline the administration of taxes under that act. For example, there would be a change under the act so that interested First Nations and Indigenous governments could be added to the schedule to the act through ministerial order rather than Governor-in-Council approval. That in itself should enable interested Indigenous governments to be participants and part of the framework in less time than would normally be the case going through a Governor-in-Council approval process.

As well, there are some other changes simply modifying and updating where the publishing of laws for Indigenous governments levying FACT taxes would take place — for instance, on a website electronically rather than as previously published in local newspapers.

Like FNGST arrangements, FACT taxes would be implemented through tax administration agreements entered into between the Minister of Finance on behalf of Canada and participating Indigenous governments on a bilateral basis.

I would finish my comments simply by saying that significant Indigenous engagement and collaboration has taken place to develop this framework and inform the design so that interested First Nations are now lining up to be part of the framework and looking forward to advancing to the implementation stage of the FACT sales taxes.

Thank you very much.

La partie 4 du projet de loi C-15 apporterait une modification à la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations afin de mettre en œuvre un nouveau cadre à adhésion volontaire de la taxe de vente à valeur ajoutée sur les carburants, l'alcool, le cannabis, le tabac et le vapotage, permettant aux gouvernements autochtones intéressés d'instaurer une taxe de vente à valeur ajoutée en vertu de leurs propres lois sur une partie ou la totalité des cinq produits suivants vendus dans leurs réserves ou sur leurs terres désignées : les carburants, l'alcool, le cannabis, le tabac et le vapotage, ou les produits CACT.

Cela peut prendre quelques instants à expliquer. Les terres désignées sont les terres des Premières Nations signataires d'ententes sur les revendications territoriales globales et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale. Il en existe plusieurs au Canada, mais un bon exemple, parmi d'autres, est celui de la nation nisga'a en Colombie-Britannique, dont les terres sont devenues des terres désignées et ne sont plus assujetties à la Loi sur les Indiens en tant que terres de réserve. Il peut être utile pour certains sénateurs de le comprendre.

Les modifications proposées à la partie 4 comprennent également des dispositions visant à intégrer des améliorations aux processus et des changements à l'appareil gouvernemental afin de rationaliser l'administration des taxes en vertu de cette loi. Par exemple, une modification serait apportée à la loi afin que les gouvernements des Premières Nations et les gouvernements autochtones intéressés puissent être ajoutés à l'annexe de la loi par voie d'arrêt ministériel plutôt qu'en recevant l'approbation du gouverneur en conseil. Cela devrait permettre aux gouvernements autochtones intéressés d'être des participants au cadre et d'en faire partie en moins de temps qu'il ne le faudrait normalement en suivant le processus d'approbation par le gouverneur en conseil.

De plus, d'autres modifications visent simplement à modifier et à mettre à jour le lieu de publication des lois relatives à la perception des taxes sur les CACT par les gouvernements autochtones — par exemple, sur un site Web plutôt que dans les journaux locaux comme c'était le cas auparavant.

À l'instar des ententes sur la TPSPN, les taxes sur les CACT seraient mises en œuvre au moyen d'ententes d'administration fiscale conclues entre le ministre des Finances, au nom du Canada, et les gouvernements autochtones participants, sur une base bilatérale.

Je conclurais simplement en affirmant que les Autochtones ont été fortement mobilisés et appelés à collaborer à l'élaboration de ce cadre et à la conception, de sorte que les Premières Nations intéressées font maintenant la queue pour y adhérer et attendent avec impatience de passer au stade de mise en œuvre des taxes de vente sur les CACT.

Merci beaucoup.

**Senator Tannas:** You mentioned the settlement lands that are referenced in Part 4(a). Is there a definition somewhere? I appreciate you gave us an explanation, but from where do we draw those words where “settlement lands” is defined?

**Mr. Almond:** Thank you for the question, senator.

The settlement lands for each particular modern treaty First Nation or self-government are located or found descriptively in the modern treaty agreements. “Settlement lands” is defined as part of the overall agreements for modern treaties and comprehensive claims.

**Senator Tannas:** In the law here, where is that definition? How do you refer to that?

**Mr. Almond:** In the provisions under the definitions, there is a reference to “the lands of the first nation” under the act, and then it is included as part of being listed under the schedules to the act. Beside a participating Indigenous government or First Nation, there is the name of the First Nation governing body or government name entering into the agreement, and then from there, there is a description in the third column of the lands to which the tax will apply or can apply.

**Senator Tannas:** If an Indigenous government chose to take a cash settlement and turn it into land by buying something in downtown Vancouver, they could do that? As long as it is in the schedule, you will accept it as settlement lands?

**Mr. Almond:** It is a little bit more complex than that.

For instance, taking the example, in order for land to become settlement lands, it first would have to go through a process as explained under the treaty document and the provisions of the treaty.

When an Indigenous government purchases a tract of land or properties, they are purchasing those lands in what is called fee simple ownership, which is the ownership of how one would own a house in downtown Ottawa. That in itself does not bring them into the definition of “settlement lands” under the treaty. Settlement lands is specifically a category of lands that become federal lands under the Constitution — it’s section 91 lands under the Constitution — and it moves away to a different category of lands other than fee simple ownership.

Again, in order to become settlement lands, there is an entire process in each of the modern treaties and claims for those lands to become settlement lands.

**Senator Tannas:** There is nothing in the statute here, though, that defines that this is what you are pointing to, right?

**Le sénateur Tannas :** Vous avez mentionné les terres désignées auxquelles on fait référence à l’alinéa 4a). Existe-t-il une définition quelque part? Je vous remercie de nous avoir donné une explication, mais où pouvons-nous trouver la définition du terme « terres désignées »?

**M. Almond :** Je vous remercie de votre question, sénateur.

Les terres désignées pour chaque Première Nation ou gouvernement autonome ayant conclu un traité moderne ou une entente sur l’autonomie gouvernementale se trouvent ou sont décrites dans les traités modernes. Les « terres désignées » sont définies dans les ententes globales relatives aux traités modernes et aux revendications globales.

**Le sénateur Tannas :** Dans la loi ici, où est cette définition? Comment y faites-vous référence?

**M. Almond :** Dans les dispositions de la loi qui contiennent les définitions, on mentionne « les terres de la première nation », et ce terme est inclus dans les annexes de la loi. À côté du nom du gouvernement autochtone participant ou de la Première Nation participante, on trouve le nom du corps dirigeant ou du gouvernement de la Première Nation qui conclut l’entente, puis, dans la troisième colonne, on trouve une description des terres auxquelles la taxe s’applique ou peut s’appliquer.

**Le sénateur Tannas :** Si un gouvernement autochtone choisissait d’accepter un règlement en espèces et de le convertir en terres en achetant quelque chose dans le centre-ville de Vancouver, pourrait-il le faire? Pourvu que ce soit indiqué dans l’annexe, vous l’accepteriez comme des terres désignées?

**M. Almond :** C’est un peu plus complexe que cela.

Par exemple, pour que des terres deviennent des terres désignées, il faut d’abord suivre un processus tel qu’il est expliqué dans le document du traité et les dispositions du traité.

Lorsqu’un gouvernement autochtone achète une parcelle de terrain ou des propriétés, il acquiert ces terres en propriété en fief simple, c’est-à-dire de la même manière que l’on serait propriétaire d’une maison au centre-ville d’Ottawa. Les terres n’en deviennent pas pour autant des « terres désignées » au titre du traité. Les terres désignées représentent une catégorie particulière de terres qui deviennent des terres fédérales en vertu de la Constitution — il s’agit des terres visées à l’article 91 de la Constitution —, et elles passent à une catégorie de terres autre que la propriété en fief simple.

Encore une fois, pour que des terres deviennent des terres désignées, il y a tout un processus à suivre dans chacun des traités modernes et chacune des revendications avant que ces terres deviennent des terres désignées.

**Le sénateur Tannas :** Mais il n’y a rien dans la loi ici qui définit que c’est ce à quoi vous faites référence, n’est-ce pas?

**Mr. Almond:** That's correct.

**Senator Tannas:** It could become subject to anybody's definition, couldn't it?

Am I being too pedantic? I'm not used to tax stuff, but I've been around the committee a long time. I've never heard the term "settlement lands," so it could mean whatever we want it to mean. You could say it points at some modern treaty where it is defined, but I will leave it, maybe, for you to consider, and if there is an issue, you could let us know.

Just very quickly, the other question I have is you said — and I think you were clear — that a government could tax any or all of the specific items, right?

**Mr. Almond:** Yes.

**Senator Tannas:** Thank you.

**Mr. Almond:** I would be happy to provide clarity on the issue of settlement lands, Senator Tannas, but I would simply add that the definition is defined by the schedule to the act, which is under the responsibility of the Minister of Finance.

In terms of what is considered settlement lands, it's ultimately the Minister of Finance determining in the schedule what the definition links to, so it is not simply an open definition that can be chosen by any party.

**Senator Tannas:** Thank you.

[*Translation*]

**The Chair:** Mr. Almond, could you send us this information formally?

**Mr. Almond:** Absolutely.

**The Chair:** It's to help us understand. Thank you.

[*English*]

**Senator Francis:** Mr. Almond, you mentioned significant engagement in your opening remarks. Can you tell me how many First Nations participated in the consultations with the Government of Canada, which took place over 2022-23?

My second question is: How would this legislation help address jurisdictional challenges between provinces and First Nations on taxation matters related to cannabis and other products?

**M. Almond :** C'est exact.

**Le sénateur Tannas :** N'importe qui pourrait avoir sa propre définition du concept, n'est-ce pas?

Suis-je trop pointilleux? Je ne suis pas habitué aux questions fiscales, mais je fais partie du comité depuis longtemps. Je n'ai jamais entendu le terme « terres désignées », donc il pourrait signifier tout ce que nous voulons qu'il signifie. Vous pourriez affirmer qu'il fait référence à un traité moderne où il est défini, mais je vous laisse y réfléchir, et s'il y a un problème, vous pouvez nous le faire savoir.

Très rapidement, l'autre question que j'ai à vous poser concerne ce que vous avez déclaré — et je pense que vous avez été clair —, à savoir qu'un gouvernement pourrait taxer une partie ou la totalité des éléments indiqués, n'est-ce pas?

**M. Almond :** Oui.

**Le sénateur Tannas :** Merci.

**M. Almond :** Je serais heureux d'apporter des précisions sur la question des terres désignées, sénateur Tannas, mais j'ajouterais simplement que la définition figure à l'annexe de la loi, qui relève de la responsabilité du ministre des Finances.

En ce qui concerne ce qui est considéré comme des terres désignées, c'est finalement le ministre des Finances qui détermine dans l'annexe à quoi la définition se rapporte, de sorte qu'il ne s'agit pas simplement d'une définition ouverte que n'importe quelle partie peut adopter.

**Le sénateur Tannas :** Merci.

[*Français*]

**La présidente :** Monsieur Almond, pourriez-vous nous faire parvenir officiellement ces informations?

**M. Almond :** Absolument.

**La présidente :** C'est pour notre compréhension. Merci beaucoup.

[*Traduction*]

**Le sénateur Francis :** Monsieur Almond, vous avez mentionné une mobilisation considérable dans vos observations préliminaires. Pouvez-vous me dire combien de Premières Nations ont participé aux consultations avec le gouvernement du Canada en 2022-2023?

Ma deuxième question est la suivante : en quoi cette mesure législative contribuerait-elle à résoudre les problèmes liés aux champs de compétence entre les provinces et les Premières Nations en matière de taxation du cannabis et d'autres produits?

**Mr. Almond:** Thank you very much for the question, senator. I will start with the second question.

The FACT sales tax arrangements don't directly support or help jurisdictional matters in the relationship between provinces and First Nations and Indigenous governments on cannabis-related taxation. However, in terms of the tax arrangements that we have with First Nations and Indigenous governments dating back to 1999 — when the first agreements went into place in British Columbia — our experience is that, first, the community has to be supportive of a First Nation government coming forward to be part of these opt-in arrangements.

From there, because the revenues are determined on the basis of administrative data and the Canada Revenue Agency administering these taxes on behalf of the First Nation, the community doesn't receive revenue unless businesses are part of the formal tax system of Canada and filing with the Canada Revenue Agency. There becomes an incentive for Indigenous governments to ensure that businesses within their lands are actually filing tax returns and they're collecting taxes on behalf of the First Nation and then remitting those tax revenues to the Canada Revenue Agency.

I would finish simply by explaining that there is a movement in the direction of First Nations and their businesses becoming more in alignment with the formal tax system of Canada, thereby improving and clarifying a little bit the relationship between Indigenous governments and provincial laws.

**Senator Francis:** My first question was: How many First Nations were consulted? And I will just add: If you could get us a list, that would be great.

**Mr. Almond:** Thank you, senator. I would be happy to provide a list of the First Nations that we had discussions with.

I do want to be clear that when we talk about consultation, we're not talking as much about a section 35 type of consultation, but more engagements and discussions.

I do know that in general — and I'm happy to provide, as I said, further details to the committee — there were approximately 40 different groups and First Nations and organizations that we had discussions with, in particular through interest that was expressed to the department and our group as part of the release of the legislation for public consultation.

**M. Almond :** Merci beaucoup pour vos questions, sénateur. Je vais commencer par la deuxième.

Les ententes d'administration des taxes de vente sur les CACT ne visent pas directement à soutenir les relations entre les provinces et les Premières Nations et les gouvernements autochtones ou à faciliter la résolution des enjeux qui relèvent de la compétence entre ces parties pour ce qui est de la taxation du cannabis. Toutefois, en ce qui concerne les ententes d'administration fiscale que nous avons conclues avec les Premières Nations et les gouvernements autochtones depuis 1999 — lorsque les premières ententes ont été mises en place en Colombie-Britannique —, notre expérience nous montre que, tout d'abord, les communautés appuient les gouvernements des Premières Nations qui déclarent vouloir participer à ces ententes à adhésion volontaire.

De là, puisque les recettes sont déterminées à partir de données administratives et que l'Agence du revenu du Canada administre ces taxes au nom de la Première Nation, la communauté ne perçoit pas de recettes à moins que les entreprises fassent partie du régime fiscal officiel du Canada et produisent des déclarations de revenus auprès de l'Agence du revenu du Canada. Les gouvernements autochtones sont donc incités à s'assurer que les entreprises situées sur leurs terres produisent leurs déclarations de revenus, perçoivent les taxes au nom de la Première Nation, puis versent ces recettes fiscales à l'Agence du revenu du Canada.

Je termine simplement en expliquant qu'il existe une tendance selon laquelle les Premières Nations et leurs entreprises s'alignent davantage sur le régime fiscal officiel du Canada, ce qui permet d'améliorer et de clarifier un peu les relations entre les gouvernements autochtones et les lois provinciales.

**Le sénateur Francis :** Ma première question était la suivante : combien de Premières Nations ont été consultées? Et j'ajouterais simplement que si vous pouviez nous fournir une liste, ce serait formidable.

**M. Almond :** Merci, sénateur. Je serais heureux de vous fournir la liste des Premières Nations avec lesquelles nous avons discuté.

Je tiens à préciser que lorsque nous parlons de consultation, nous ne faisons pas tant référence à une consultation au sens de l'article 35, mais plutôt à la mobilisation et aux discussions.

Je sais qu'en général — et je suis heureux de fournir, comme je l'ai dit, plus de détails au comité —, nous avons discuté avec environ 40 groupes, Premières Nations et organisations, notamment à la suite de l'intérêt qui a été manifesté auprès du ministère et de notre groupe lorsque le projet de loi a été publié à des fins de consultation publique.

Also, as an example, we did work quite a lot with the First Nations Tax Commission and Chief Commissioner Manny Jules. It was a collaborative effort. He also then leveraged the relationship that his organization has with First Nations to further expand the discussion and explanations and to garner interest. But, absolutely, I'll follow up with a full list of the First Nations and Indigenous governments that we had discussions with.

**Senator Francis:** Thank you.

**Senator Prosper:** Thank you to the witnesses for coming here. I have a couple of questions; I think it's three. Could you tell me a bit about the threshold? What is the mechanism by which First Nations communities could opt in? Is it, for example, a band council resolution, or BCR? Or a vote?

The second question I have is with respect to this applying to FACT: fuel, alcohol, cannabis, tobacco and vaping products. Why isn't there an appetite to expand upon that to consider other elements on which a community can provide a tax in replacement of the federal tax?

My third question is with respect to the tax administration agreements. I am reading that — and I just want some clarity — for some First Nations communities, those agreements get into the finer details or complexities of a bilateral agreement, as I understand it, with the Department of Finance. Can you tell me what the formula is in terms of tax remitted and taxes coming back to the First Nations? There seems to be a bit of an equation there by which they take into account the types of taxes and the people who are within those communities being taxed? From that, I'm gauging that refers to non-member or non-status purchases on-reserve. I could be wrong on that, but I was just reading into it.

Those are the three components. Hopefully, you got that.

**Mr. Almond:** Yes, I did. Thank you very much, senator, for the questions. I will try my best to be clear and concise in my answers. Particularly when we get to the details of the calculations, I'll try not to go too far into detail but to provide an overview, because it does get quite detailed.

Regarding your first question, senator, a band council resolution would be very much a common process for a First Nation expressing interest in becoming a participant in the framework. Again, if it were a BCR, the first step would be that the BCR would form the basis of the Minister of Finance agreeing to add the name of the First Nation to the schedule of the act to participate. But enabling participation doesn't necessarily lead directly to an agreement because, of course,

À titre d'exemple, nous avons aussi grandement collaboré avec la Commission de la fiscalité des premières nations et son commissaire en chef, Manny Jules. Il s'agissait d'un effort concerté. M. Jules a ensuite mis à profit les relations que son organisation entretient avec les Premières Nations pour élargir la discussion et les explications et pour susciter un intérêt. Mais je vous fournirai bien sûr la liste complète des Premières Nations et des gouvernements autochtones avec lesquels nous avons discuté.

**Le sénateur Francis :** Merci.

**Le sénateur Prosper :** Merci aux témoins d'être venus ici. J'ai quelques questions; je crois bien que j'en ai trois. Pourriez-vous m'en dire un peu plus sur le seuil? Quel est le mécanisme par lequel les communautés des Premières Nations pourraient adhérer à ce cadre? S'agit-il, par exemple, d'une résolution du conseil de bande, ou RCB? Ou d'un vote?

Ma deuxième question concerne l'application aux produits CACT : carburants, alcool, cannabis, tabac et vapotage. Pourquoi ne cherche-t-on pas à étendre ce cadre à d'autres éléments qu'une communauté pourrait taxer en remplacement de la taxe fédérale?

Ma troisième question concerne les ententes d'administration fiscale. Je lis que — et je veux juste certaines précisions —, pour certaines communautés des Premières Nations, ces ententes abordent les menus détails ou les complexités d'une entente bilatérale, si je comprends bien, avec le ministère des Finances. Pouvez-vous me dire quelle est la formule pour calculer les taxes qui sont versées et celles qui reviennent aux Premières Nations? Il semble y avoir une sorte d'équation qui tient compte des types de taxes et des personnes qui sont taxées dans ces communautés. Je suppose donc que cela fait référence aux achats effectués par des non-membres ou par des particuliers non inscrits dans les réserves. Je me trompe peut-être, mais c'est l'interprétation que j'ai eue en lisant.

Ce sont les trois composantes. J'espère que vous avez bien compris.

**M. Almond :** Oui, j'ai compris. Merci beaucoup pour vos questions, monsieur le sénateur. Je vais m'efforcer de vous répondre de manière claire et concise. Lorsqu'il s'agit, surtout, des détails des calculs, je vais essayer de ne pas trop y entrer, mais plutôt de vous donner une vue d'ensemble, car cela devient assez complexe.

En ce qui concerne votre première question, monsieur le sénateur, une résolution du conseil de bande serait tout à fait un processus courant pour une Première Nation qui souhaite participer au cadre. Encore une fois, s'il s'agissait d'une RCB, celle-ci serait le point de départ à franchir pour que le ministre des Finances accepte d'ajouter le nom de la Première Nation à l'annexe de la loi afin qu'elle puisse participer au cadre. Mais l'autorisation de la participation ne conduit pas forcément à une

there is a tax administration agreement that follows. There would potentially be situations where a First Nation expresses interest to be added to the schedule of the First Nations Goods and Services Tax Act but doesn't reach the point of actually entering into an agreement and implementing the taxes.

In other cases, regarding the mechanism for demonstrating community support, in the case of a self-governing modern treaty group, it wouldn't be a BCR process, of course, because they are not under the Indian Act, but it would be an Indigenous government process as set out in their constitution in terms of confirmation of community support for the addition or their interest in entering into these arrangements.

The key here, of course, is it's important for First Nations and Indigenous governments, if they're thinking of this possible initiative, to ensure they have the community support to move forward. Regarding a BCR or other vote of an Indigenous government that's self-governing, of course that's a formal representation, but, at the same time, behind that is the importance of community engagement for the Indigenous governments and First Nations in terms of having the support to move forward.

Regarding your second question, senator, we at the Department of Finance would like to continue looking at and discussing different arrangements that might be of interest to First Nations and Indigenous governments in terms of taxation arrangements. Today, we're talking about Part 4 which includes the amendments to the First Nations Goods and Services Tax Act, which is only specific to these five particular products.

These five particular products were considered as part of this framework given, ultimately, First Nations and Indigenous interest in having these products be part of the tax system for themselves.

I admit I'm speculating a little bit, but, generally speaking, it's because that set of products tends to be more feasible in terms of community acceptance of taxation of those products. But, again, we certainly would be happy to continue discussions with Indigenous governments and First Nations regarding other types of tax arrangements. The core legislation, which is the First Nations Goods and Services Tax Act, allows for taxation of the entire GST base. So there are options available, but I do understand that, currently, we're looking at a base of the FACT tax having five products or the alternative being a tax on the entire GST base of hundreds of goods and services.

In one of the chapters of Budget 2025, the government did include a statement regarding its interest in entering into FACT-type arrangements with Indigenous governments that are

entente, car il y a bien sûr une entente d'administration fiscale qui suit. Il pourrait y avoir des situations où une Première Nation affirme vouloir être ajoutée à l'annexe de la Loi sur la taxe sur les produits et services des Premières Nations, sans toutefois parvenir en fait à conclure une entente et à mettre en œuvre les taxes.

Dans d'autres cas, en ce qui concerne le mécanisme permettant de démontrer l'appui de la communauté, s'il s'agit d'un groupe visé par une entente sur l'autonomie gouvernementale, il n'y aurait pas de RCB, bien sûr, car ces groupes ne sont pas assujettis à la Loi sur les Indiens; ils doivent plutôt suivre le processus qui incombe aux gouvernements autochtones tel qu'il est prévu dans leur constitution pour confirmer l'appui de la communauté à l'ajout ou leur intérêt à l'égard de ces ententes.

Bien sûr, l'élément clé ici est qu'il est important pour les Premières Nations et les gouvernements autochtones, s'ils envisagent cette initiative, de s'assurer qu'ils bénéficient de l'appui de la communauté. En ce qui concerne la RCB ou tout autre vote d'un gouvernement autochtone autonome, il s'agit bien sûr d'une représentation officielle, mais, en parallèle, il est important que les gouvernements autochtones et les Premières Nations obtiennent l'appui de la communauté pour aller de l'avant.

En ce qui concerne votre deuxième question, monsieur le sénateur, au ministère des Finances, nous aimerions poursuivre les examens et les discussions sur diverses ententes de taxation qui pourraient intéresser les Premières Nations et les gouvernements autochtones. Aujourd'hui, nous parlons de la partie 4, qui comprend les modifications apportées à la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations, qui ne concernent que ces cinq produits particuliers.

Ces cinq produits particuliers ont été pris en compte dans ce cadre, compte tenu, en fin de compte, de l'intérêt des Premières Nations et des gouvernements autochtones à ce que ces produits soient intégrés à leur propre régime fiscal.

J'avoue que je fais des conjectures, mais, de manière générale, c'est parce que cet ensemble de produits a tendance à être plus acceptable pour la communauté sur le plan de la taxation. Mais, là encore, nous serions certainement heureux de poursuivre les discussions avec les gouvernements autochtones et les Premières Nations au sujet d'autres types d'ententes fiscales. La loi fondamentale, qui est la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations, permet de taxer toute l'assiette de la TPS. Il existe donc plusieurs options, mais je comprends qu'à l'heure actuelle, nous envisageons une assiette fiscale des CACT qui comprend cinq produits ou, autrement, une taxe sur toute l'assiette de la TPS, qui comprend des centaines de biens et services.

Dans l'un des chapitres du budget de 2025, le gouvernement a inclus une déclaration concernant sa volonté de conclure des ententes de type CACT avec les gouvernements autochtones qui

interested in those arrangements, but it also made reference to exploring other types of flexible arrangements that might be of interest to First Nations and Indigenous governments with respect to taxation and tax jurisdiction.

From my point of view as an official of the Government of Canada, we are interested in continued discussions about the different types of arrangements that Indigenous governments might be interested in regarding taxation.

If I have used too much time, I could provide an answer quickly regarding the calculations and the tax administration agreements and how those arrangements work.

**The Chair:** Continue, please.

**Mr. Almond:** Okay. The tax administration agreements provide precise details regarding the calculations and how the revenues that flow back to communities are determined. Under the tax administration agreements, it is based on a combination of administrative data of businesses selling those products and filing returns with the Canada Revenue Agency. They administer, at no charge, the tax system of Indigenous governments.

From that, I will call it the gross calculation of tax revenues. A formula determines how much of the revenues are associated with business inputs. For instance, where a business buys fuel and pays a First Nations Sales Tax on that fuel, they are eligible to claim an input tax credit or a rebate of the tax paid. There is a formula that estimates how much of the gross revenue is not actually related to net revenue for any government because it's refunded back to business owners as part of what are referred to as input tax credits.

Then, subsequently, there are calculations in the formula for a minority of situations where a lot of the revenue or a significant proportion of the revenue is generated from non-member and non-status individuals. There could be situations where not 100% of the net revenue is shared with the taxing First Nation or Indigenous government, and that formula is effectively relative and related to the size of the population of the First Nation or Indigenous government relative to the volume of sales and the dollars of taxation generated otherwise from non-members.

An example might be a situation where a First Nation of 50 individuals ends up generating tax revenues each year from sales to non-members in the tens of millions of dollars — that being generated from non-members — which would be a situation where perhaps not 100% of the revenue would flow back to the First Nation.

**Senator Prosper:** I guess you don't want First Nations to get too wealthy in that regard.

sont intéressés par ces ententes, mais il a également mentionné que l'on pourrait envisager d'autres types d'ententes souples qui pourraient intéresser les Premières Nations et les gouvernements autochtones en matière de taxation et de compétence fiscale.

De mon point de vue en tant que représentant du gouvernement du Canada, nous souhaitons poursuivre les discussions sur les divers types d'ententes fiscales qui pourraient intéresser les gouvernements autochtones.

Si j'ai pris trop de temps, je pourrais vous fournir une réponse rapide concernant les calculs et les ententes d'administration fiscale, ainsi que le fonctionnement de ces ententes.

**La présidente :** Veuillez poursuivre.

**M. Almond :** D'accord. Les ententes d'administration fiscale exposent en détail les calculs et la manière dont on détermine les recettes qui reviennent aux communautés. Aux termes des ententes d'administration fiscale, ces recettes sont calculées à partir des données administratives des entreprises qui vendent ces produits et qui produisent des déclarations de revenus auprès de l'Agence du revenu du Canada. Elle administre, sans frais, le régime fiscal des gouvernements autochtones.

De là, je vais appeler ce calcul le calcul brut des recettes fiscales. Une formule détermine la part des recettes qui sont associées aux intrants des entreprises. Par exemple, lorsqu'une entreprise achète un carburant et paie une taxe de vente des Premières Nations sur ce carburant, elle est en droit de demander un crédit de taxe sur les intrants ou un remboursement de la taxe payée. Il existe une formule qui estime la part des recettes brutes qui ne sont pas réellement liées aux recettes nettes d'un gouvernement, car elles sont remboursées aux propriétaires d'entreprises au titre de ce qui est appelé les crédits de taxe sur les intrants.

Ensuite, la formule prévoit des calculs pour une minorité de situations où une grande partie ou une proportion importante des recettes provient de non-membres et de particuliers non inscrits. Il peut arriver que la totalité des recettes nettes ne soit pas partagée avec la Première Nation ou le gouvernement autochtone qui prélève la taxe, et cette formule est en fait relative et liée à la taille de la population de la Première Nation ou du gouvernement autochtone par rapport au volume des ventes et au montant des recettes fiscales générées par ailleurs par des non-membres.

Il pourrait s'agir, par exemple, d'une Première Nation composée de 50 particuliers qui génère chaque année des recettes fiscales provenant de ventes à des non-membres se chiffrant à plusieurs dizaines de millions de dollars — provenant donc de non-membres —, ce qui est une situation où ce n'est peut-être pas la totalité des recettes qui reviendrait à la Première Nation.

**Le sénateur Prosper :** Je suppose que vous ne voulez pas que les Premières Nations s'enrichissent trop à ce titre.

**Mr. Almond:** No, I — thank you for the comment, senator. That is a difficult part of the discussions on this. When we talk to First Nations governments, we have heard those comments. It's not a design feature that we had in mind; the design feature we had in mind was a safety valve for a situation that just seemed completely outside of the scope of what might be, frankly, acceptable to both Indigenous and non-Indigenous Canadians in a situation where, again, the Government of Canada continues to have expenditure responsibilities.

I tend to think of it as a safety valve for extreme situations. Thank you very much.

**Senator Prosper:** Thank you.

**Senator Pate:** Welcome to our witnesses.

I want to pick up on your response to Senator Francis. I note that the page, which has been archived, talks about the consultations, and there is not a great amount of detail. I'm wondering what some of the themes were that you heard during those consultations. What changes did you make as a result of what you heard? And I noticed you corrected that there were discussions, engagements or consultations, depending on how you define them. What did you change as a result of those consultations? What were you planning to do? How many First Nations are expected to opt in?

Then I have a question related to another section of the budget implementation act that provides the minister with the ability to basically ignore every other piece of legislation except the Criminal Code. Has your department given advice to the minister in that regard? Are there areas you plan to go into that aren't right now, strictly speaking, in the budget implementation act?

**Mr. Almond:** Thank you very much for your questions, Senator Pate.

With respect to the discussions and consultations with Indigenous governments and First Nations, what we heard in general was effectively in two or three categories. First, we heard from a number of First Nations that had a really strong interest in moving forward and doing so as soon as feasible because they saw the potential benefits of the tax revenue source for their communities and the public expenditures and investments they would like to make in their communities. There are about a dozen First Nations in that category. They tend to be in the western part of Canada, such as British Columbia; there has been some interest in the Prairie provinces as well.

**M. Almond :** Non, je — merci pour votre commentaire, monsieur le sénateur. C'est un aspect difficile des discussions à ce sujet. Lorsque nous discutons avec les gouvernements des Premières Nations, nous entendons ce genre de commentaire. Ce n'est pas une caractéristique que nous avons à l'esprit; celle que nous avons à l'esprit était une soupape de sécurité en cas de situation qui semblait tout à fait hors de portée de ce qui pourrait être, franchement, acceptable pour les Canadiens autochtones et non autochtones dans un contexte où, encore une fois, le gouvernement du Canada continue d'avoir des responsabilités en matière de dépenses.

Je suis porté à considérer cela comme une soupape de sécurité en cas de situations extrêmes. Merci beaucoup.

**Le sénateur Prosper :** Merci.

**La sénatrice Pate :** Je remercie nos témoins.

Je veux revenir à votre réponse au sénateur Francis. Je remarque que la page, qui a été archivée, mentionne des consultations, sans toutefois donner beaucoup de détails. Je me demande quels ont été certains des thèmes que vous avez entendus pendant ces consultations. Quels changements avez-vous apportés à la suite des témoignages que vous avez recueillis? J'ai remarqué que vous avez précisé qu'il y avait eu des discussions, des séances de mobilisation ou des consultations, selon la façon dont on définit ces concepts. Quels changements avez-vous apportés à la suite de ces consultations? Quelle était votre intention? Quel était le nombre prévu de Premières Nations qui allaient adhérer à ce cadre?

J'ai ensuite une question concernant une autre partie de la loi d'exécution du budget qui permet au ministre d'ignorer pratiquement toutes les autres lois, à l'exception du Code criminel. Votre ministère a-t-il donné des conseils au ministre à cet égard? Y a-t-il des domaines que vous envisagez d'aborder qui ne figurent pas, à proprement parler, dans la loi d'exécution du budget?

**M. Almond :** Merci beaucoup pour vos questions, sénatrice Pate.

En ce qui concerne les discussions et les consultations avec les gouvernements autochtones et les Premières Nations, les témoignages que nous avons recueillis se répartissaient en général en deux ou trois catégories. Premièrement, un certain nombre de Premières Nations nous ont fait part de leur vif intérêt à aller de l'avant et à le faire dès que possible, car elles entrevoyaient les avantages potentiels de cette source de recettes fiscales pour leurs communautés et les dépenses publiques et les investissements qu'elles aimeraient réaliser dans leurs communautés. Une douzaine de Premières Nations se trouvent dans cette catégorie. Elles sont généralement situées dans l'Ouest du Canada, comme en Colombie-Britannique; toutefois, dans les provinces des Prairies, on a également manifesté un certain intérêt.

We do see that number increasing over time as this first group implements the taxation arrangements. We see that as the front-runner group, and they will set the stage for other First Nations to come forward and be part of the arrangements, given the revenue generation component.

In another category, what we heard during the engagements were neutral comments. For instance, there were comments such as “We, in our area or community, are not interested in this. This is not something for us.” Then there was confirmation being sought that this is not going to be imposed on anyone, and the answer is that it’s not going to be imposed; it’s opt-in and voluntary.

Ultimately, in that particular category of discussions or responses we received, it was very clear that as long as it’s opt-in and not something that is going to be imposed, they would say, “We’ll be clear to you at the Department of Finance that this is not of interest to us.” Having said that, they also added that for the First Nations and Indigenous governments that are interested in this, that is fine, but that’s for them to decide.

In other words, I would express that category as being neutral — not supportive or against. It is leaving it for other Indigenous governments to decide for themselves how to proceed if they want to.

I mentioned the third set of comments received. The commentary we received is the importance of the federal government sharing as much of its tax room as possible as part of these arrangements. It’s about making sure the federal government isn’t unduly limiting First Nations and Indigenous governments from generating tax revenues. This links back to the commentary and discussion that we had just a few moments ago.

**Senator Pate:** In the category of those whom you would describe as neutral — they’re not interested at this time, but they’re not opposed to others — how many would fit into there? Also, how many would fit into the third category of not wanting to be unduly limited in being able to benefit from tax revenues?

**Mr. Almond:** Yes, in terms of the numbers, I would say it this way: Some of the Assembly of First Nations regional bodies in Ontario and other parts — more in the eastern part of Canada — had expressed views of not being interested in the arrangements and being neutral to them. It’s difficult to say exactly how many that represents in terms of First Nations, but there is certainly a component of First Nations in Canada for whom this is not of interest at this time.

Nous prévoyons que ce nombre augmente au fil du temps, à mesure que ce premier groupe mettra en œuvre les ententes fiscales. Nous considérons ce groupe comme le groupe pionnier qui préparera le terrain pour d’autres Premières Nations qui souhaiteront adhérer à ces ententes, compte tenu de la composante de génération de recettes.

Dans une autre catégorie, les témoignages que nous avons reçus pendant les séances de mobilisation étaient neutres. Par exemple, certains ont déclaré : « Dans notre région ou notre communauté, cela ne nous intéresse pas. Ce n’est pas pour nous. » Et puis on a cherché à s’assurer que ce cadre ne serait imposé à personne, et nous leur avons répondu que le cadre ne serait pas imposé; il est à adhésion volontaire.

En fin de compte, dans cette catégorie particulière de discussions ou de réponses que nous avons reçues, il était très clair que, tant qu’il s’agissait d’une adhésion volontaire et non d’une obligation, la réponse reçue était : « Nous indiquons clairement au ministère des Finances que cela ne nous intéresse pas. » Cela dit, ces groupes ont aussi ajouté que si des Premières Nations et des gouvernements autochtones sont intéressés, cela ne leur pose aucun problème, mais que c’est à ces nations et à ces gouvernements d’en décider.

Autrement dit, je qualifierais cette catégorie de neutre — ni favorable ni défavorable. Elle laisse aux autres gouvernements autochtones le soin de décider eux-mêmes de la ligne de conduite qu’ils veulent adopter.

J’ai mentionné la troisième série de commentaires reçus. Les commentaires que nous avons reçus soulignent l’importance pour le gouvernement fédéral de partager autant que possible sa marge fiscale aux termes de ces ententes. Il s’agit de veiller à ce que le gouvernement fédéral ne limite pas indûment la capacité des Premières Nations et des gouvernements autochtones à générer des recettes fiscales. Ces commentaires nous renvoient aux commentaires et à notre discussion d’il y a quelques instants.

**La sénatrice Pate :** Dans la catégorie des groupes que vous qualifieriez de neutres — ils ne sont pas intéressés pour le moment, mais ils ne s’opposent pas aux autres —, combien y en aurait-il? De même, combien y en aurait-il dans la troisième catégorie, celle des groupes qui ne veulent pas que leur capacité à bénéficier des recettes fiscales soit limitée indûment?

**M. Almond :** Alors, pour ce qui est des chiffres, je présenterais la situation ainsi : certains organismes régionaux de l’Assemblée des Premières Nations en Ontario et d’autres régions — davantage dans l’Est du Canada — ont fait savoir qu’ils n’étaient pas intéressés par ces ententes et qu’ils étaient neutres à leur égard. Il est difficile de dire exactement combien de Premières Nations cela représente, mais il y a certainement une partie des Premières Nations au Canada qui ne s’y intéressent pas pour le moment.

Of course, in general, for First Nations and Indigenous governments that are interested in the arrangements, generally speaking, they want to see the maximum potential revenues possible generated.

It tends to be, of course, the more economically developed and prosperous First Nations, where their potential to generate tax revenues is very high. They're looking at the concerns of any potential limitations to that as being problematic.

I would be hesitant to put a number on it, but I would certainly suggest that there is a handful of First Nations in that situation. It's, frankly, a discussion that continues as part of the tax administration agreements and the final design parameters, including part of the discussion with the First Nations Tax Commission.

**Senator Greenwood:** Welcome to the witnesses this morning. My questions are really simple. I'm just trying to get my head around this. When you made your opening remarks, you spoke of settlement lands. Those were the primary people who were interested in this. We've also evolved into it being First Nations overall now, as I've been listening to your comments. So this opportunity is not just for modern-day treaty settlement lands but beyond that?

**Mr. Almond:** Yes.

**Senator Greenwood:** Thank you. My question is: From your perspective — all of you — what are the relative challenges and what are the benefits of participating in this act for the First Nations? What are the benefits to them, and what are the challenges? I will have a follow-up question after that.

**Mr. Almond:** Thank you very much, senator. I'd like to pass this question to my colleague Roch Vézina who would be happy to provide details on the benefits and the challenges associated with these arrangements.

**Roch Vézina, Senior Tax Policy Analyst, Department of Finance Canada:** Thanks. It is a great question, senator. From the benefits perspective, obviously, we have the increase in revenues that becomes available to an Indigenous government, whether they're an Indian Act band or a modern treaty government. That is a very important component. As my colleague spoke about, for the next step as part of the framework, we get into the design of the tax administration agreements, the estimates and estimating potential revenues. Part of this discussion is very important as part of their decision making as well in order to determine whether this particular framework is useful and whether it is something with which they want to move forward. Those conversations have started and will continue to happen.

Bien entendu, en général, les Premières Nations et les gouvernements autochtones qui s'intéressent à ces ententes veulent s'assurer, en général, de générer les recettes maximales possibles.

Il s'agit bien sûr généralement des Premières Nations les plus développées et les plus prospères sur le plan économique, dont le potentiel de génération de recettes fiscales est très élevé. Elles jugent problématique toute limitation potentielle à cet égard.

J'hésiterais à chiffrer cette catégorie, mais je dirais certainement qu'il y a une poignée de Premières Nations dans cette situation. Il s'agit, franchement, d'une discussion qui se poursuit dans le contexte des ententes d'administration fiscale et des paramètres de conception finaux, y compris les discussions avec la Commission de la fiscalité des Premières Nations.

**La sénatrice Greenwood :** Bienvenue aux témoins présents ce matin. Mes questions sont très simples. J'essaie simplement de comprendre la situation. Dans vos observations préliminaires, vous avez parlé des terres désignées. Ce sont celles où se trouvent les principales personnes intéressées par cette question. D'après ce que j'ai compris de vos commentaires, ce sont maintenant toutes les Premières Nations qui sont concernées. Cette possibilité ne viserait donc pas uniquement les terres désignées visées par un traité moderne; elle irait au-delà, n'est-ce pas?

**M. Almond :** Oui.

**La sénatrice Greenwood :** Merci. Ma question est la suivante : selon votre point de vue — à vous tous —, quels sont les défis et les avantages associés à la participation d'une Première Nation à cette loi? Quels sont les avantages pour elle, et quels sont les défis? J'aurai une question complémentaire par la suite.

**M. Almond :** Merci beaucoup, madame la sénatrice. J'aimerais laisser mon collègue, Roch Vézina, répondre à cette question. Il sera heureux de vous fournir des détails sur les avantages et les défis associés à ces ententes.

**Roch Vézina, analyste principal de la politique fiscale, ministère des Finances Canada :** Merci. C'est une très bonne question, madame la sénatrice. Du point de vue des avantages, il y a évidemment l'augmentation des recettes dont bénéficie un gouvernement autochtone, qu'il s'agisse d'une bande en vertu de la Loi sur les Indiens ou d'un gouvernement signataire d'un traité moderne. C'est un élément très important. Comme mon collègue l'a mentionné, la prochaine étape du cadre consiste à concevoir les ententes d'administration fiscale, à dresser le budget des dépenses et à estimer les recettes potentielles. Une partie de cette discussion est très importante alors que ces groupes décideront si ce cadre particulier leur est utile et s'il s'agit de quelque chose qu'ils veulent adopter. Ces discussions ont commencé et se poursuivront.

From a taxation/tax policy perspective, we do see the creation of a greater link between governments broadly, whether those are federal, provincial or Indigenous, and their constituents when they are subjected to taxation.

As for challenges, obviously, taxation is a challenge. It's safe to say most Canadians are not super big fans of taxation. That is oftentimes one of the hurdles for these communities as part of the consideration of whether to enter into these bilateral arrangements: How will this go over with their communities?

**Senator Greenwood:** How do these arrangements run up against Aboriginal and treaty rights and other federal government obligations? It is clearer on settlement lands, as you used the term, but not everybody is on settlement lands. They may be thinking about this. How do they interface?

**Mr. Vézina:** That is a good question. We do have, obviously, the tax exemption that exists on Indian reserve lands, as specified in the federal Indian Act. The framework is designed to facilitate the imposition by Indigenous governments, specifically Indian Act bands, to exercise taxation on their own lands if they so choose. In fact, the framework enables interested groups to source a tax power from the First Nations Goods and Services Tax Act. They actually impose their own tax on their lands.

There are other frameworks. For instance, under the Indian Act, section 83 provides local powers with respect to real property taxes; it facilitates the imposition on reserve lands. Similarly, the First Nations Goods and Services Tax Act would achieve this. The role of the arrangements that go hand in hand with the tax laws that are passed by Indigenous partners is we negotiate a tax administration agreement so that, essentially, the Canada Revenue Agency collects and administers the Indigenous government's tax on their behalf as their agent, facilitating or essentially providing for the framework that's already there and collecting so that they don't necessarily have to stand up their own revenue agency, for instance.

**Senator McCallum:** I'm sorry I was late. The buses were late this morning, so I missed your speech, and you may have covered this.

In proposed section 41, the administration agreement can cover the retention by the Government of Canada of certain amounts. Who determines that? The reason I ask this is taxation has long been an issue that's used against First Nations by accountants. I've had people comment to me about it, personally.

Du point de vue de la taxation ou de la politique fiscale, nous constatons effectivement la création d'un lien plus fort entre les gouvernements en général, qu'ils soient fédéral, provinciaux ou autochtones, et leurs concitoyens lorsqu'ils sont soumis à l'impôt.

En ce qui concerne les défis, il est évident que la taxation en est un. On peut dire sans se tromper que la plupart des Canadiens ne sont pas de grands amateurs de taxation. C'est souvent l'un des obstacles auxquels se heurtent ces communautés lorsqu'elles envisagent de conclure des ententes bilatérales : qu'est-ce que la population en pensera?

**La sénatrice Greenwood :** Comment ces ententes se heurtent-elles aux droits ancestraux et issus de traités et aux autres obligations du gouvernement fédéral? La situation est plus claire sur les terres désignées, comme vous l'avez affirmé, mais tout le monde ne se trouve pas sur ces terres. Les gens y réfléchissent peut-être. Quel est le lien?

**M. Vézina :** C'est une bonne question. Nous avons, bien sûr, l'exemption fiscale qui existe sur les terres de réserve indiennes, comme le précise la Loi sur les Indiens fédérale. Le cadre est conçu pour faciliter l'imposition par les gouvernements autochtones, en particulier les bandes en vertu de la Loi sur les Indiens, d'une taxe sur leurs propres terres s'ils le souhaitent. En fait, le cadre permet aux groupes intéressés de tirer un pouvoir fiscal de la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations. Ils imposent en fait leur propre taxe sur leurs terres.

Il existe d'autres cadres. Par exemple, en vertu de la Loi sur les Indiens, l'article 83 confère des pouvoirs locaux en matière d'impôts fonciers; il facilite l'imposition sur les terres de réserve. De même, la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations en ferait autant. Le rôle des ententes qui vont de pair avec les lois fiscales adoptées par les partenaires autochtones consiste à négocier une entente d'administration fiscale pour faire en sorte, essentiellement, que l'Agence du revenu du Canada perçoive et administre la taxe du gouvernement autochtone en son nom en tant que mandataire, ce qui permet de faciliter ou de fournir essentiellement le cadre qui existe déjà et de percevoir la taxe afin que ces gouvernements n'aient pas nécessairement à mettre en place leur propre agence du revenu, par exemple.

**La sénatrice McCallum :** Je suis désolée de mon retard. Les autobus avaient du retard ce matin, alors j'ai raté votre discours et vous avez peut-être déjà abordé la question.

Dans l'article 41 proposé, l'entente d'administration peut prévoir la retenue de certains montants par le gouvernement du Canada. Qui en décide? Je le demande parce que la taxation est depuis longtemps une question que les comptables utilisent contre les Premières Nations. Des gens m'en ont personnellement fait part.

We look at imposing taxes on groups who already have limited income and who already are having a difficult time now with the cost of living. I'm looking at the gas. With gas, there is already gas insecurity when people go hunting. I'm wondering if that was taken into account.

If the government is going to retain certain amounts and then the First Nations find that this is not working for them, I notice there is no opt-out. Is there an opt-out portion?

**Mr. Almond:** Yes.

**Senator McCallum:** Okay. That's good to know.

The other question I have is this: The harmonization ensures the provisions of Part IX of the Excise Tax Act apply, other than those that create a criminal offence. Can you speak a bit about that?

**Mr. Almond:** Thank you, senator. There are a number of questions in there, and I will try my best to respond to all of them.

The retention by the Government of Canada of certain amounts refers to the issue that I referenced a few minutes ago of a safety valve situation in a minority of cases — not all of the existing revenues that the federal government currently generates from the Goods and Services Tax, or GST, would be fully shared with the taxing Indigenous government.

Again, that's intended to be something in the minority of situations, and it is a situation where there are very significant revenues flowing to the Indigenous government from their tax system. These would be revenues associated with the taxes generated from non-members.

This is not about limitations on the taxes generated from members. This is regarding the taxes that are generated from non-members.

It's certainly the case that taxation does lead to the potential for pressures on prices, and we are certainly in a situation right now where there are a lot of pressures on the cost of living and a range of pressure points.

In the case of your question, one of the first points to mention is that these taxes replace the GST, so they're not an additional burden of tax on non-members. There is the potential that individuals in the community would pay these taxes, so that would be a new tax on the individuals in the community. That revenue would fully go to the Indigenous government, but it's true that from an individual point of view, it has the potential to put a limited burden of tax on individual members and families.

Nous envisageons d'imposer des taxes à des groupes qui ont déjà des revenus limités et qui ont déjà du mal à faire face au coût de la vie. Je pense à l'essence. Il existe déjà une insécurité entourant le gaz lorsque les gens partent à la chasse. Je me demande si cela a été pris en compte.

Si le gouvernement décide de conserver certaines sommes et que les Premières Nations constatent que cela ne leur convient pas, je remarque qu'il n'y a pas de possibilité de renonciation. Y a-t-il une clause de renonciation?

**M. Almond :** Oui.

**La sénatrice McCallum :** D'accord. C'est bon à savoir.

Mon autre question est la suivante : l'harmonisation garantit l'application des dispositions de la partie IX de la Loi sur la taxe d'accise, à l'exception de celles qui créent une infraction criminelle. Pouvez-vous en parler un peu plus?

**M. Almond :** Merci, madame la sénatrice. Il y a plusieurs questions dans votre intervention, et je vais faire de mon mieux pour y répondre.

La retenue par le gouvernement du Canada de certains montants fait référence à la question que j'ai mentionnée il y a quelques minutes concernant une situation de soupape de sécurité dans une minorité de cas — tous les revenus actuels que le gouvernement fédéral tire actuellement de la taxe sur les produits et services, ou TPS, ne seraient pas entièrement partagés avec le gouvernement autochtone qui prélève la taxe.

Encore une fois, cela ne devrait concerner qu'une minorité de situations, et il s'agit d'une situation où le gouvernement autochtone tire des revenus très importants de son régime fiscal. Il s'agirait de revenus liés aux taxes perçues auprès de non-membres.

Il ne s'agit pas ici d'une limitation des taxes générées par les membres. Il s'agit des taxes perçues auprès des non-membres.

Il est certain que, dans le cas de la taxation, celle-ci peut exercer une pression sur les prix, et nous sommes actuellement dans une situation où le coût de la vie subit de nombreuses pressions et où il existe toute une gamme de points de tension.

Dans le cas de votre question, l'un des premiers points à mentionner est que ces taxes remplacent la TPS; elles ne constituent donc pas un fardeau fiscal supplémentaire pour les non-membres. Il est possible que les particuliers résidant dans la communauté paient ces taxes, ce qui constituerait une nouvelle taxe pour eux. Ces recettes reviendraient entièrement au gouvernement autochtone, mais il est vrai que, du point de vue des particuliers, cela pourrait représenter un fardeau fiscal limité pour les membres particuliers et les familles.

Again, it's for communities to look at the math and the calculations of these arrangements, and in many cases, if it's a situation where a community can generate — I'll use a hypothetical example — \$5 of revenue from non-members for every \$1 they generate from members, some communities see that very much as a net benefit for their community. The community members also see that as a net benefit for their community.

But it is a consideration for all communities and their governments and the membership to clearly think through and accept before they enter into these taxation arrangements.

With respect to the harmonization of tax laws and enforcement laws except for criminal matters, that's a reference to the fact that in Canada, only the federal government has the authority to levy criminal offences constitutionally. It's the federal government that has that authority. Provinces don't have that authority, and that authority as such isn't delegated to taxing First Nations or Indigenous governments. It remains in the sole purview of the federal government.

Again, to the extent that there's a situation where criminal offences are leviable against someone for some grave issue related to the administration of the First Nations Goods and Services Tax Act, the federal government can use those powers on behalf of the First Nation to ensure that the First Nation's tax laws can be enforced equally as federal tax laws.

The goal is really not to impose anything on particular First Nations or Indigenous governments but rather to enter into a collaborative relationship where it's truly opt-in and truly the interest of the particular Indigenous government or First Nation to want to be part of these arrangements, as well as their community wanting to be part of a tax system to generate important revenues for their community.

Thank you.

**Senator McCallum:** Who brought forward this taxation stuff? Was it the government or was it the First Nations that wanted this?

You know what it is: Living under the Indian Act and looking at legislation, I have great distrust of things that happen because a lot of times, there is hidden stuff in there. That's why I'm trying to wrap my head around what is happening here.

I've been involved in a court case with the GST and the Canada Revenue Agency, so I guess I'm distrustful. Who was it that thought of this?

Encore une fois, il revient aux communautés d'examiner les chiffres et de faire les calculs pour ces ententes, et, dans de nombreux cas, si la communauté peut générer — je vais prendre un exemple hypothétique — 5 \$ de recettes provenant de non-membres pour chaque dollar perçu auprès des membres, certaines communautés y verront un avantage net pour leur communauté. Les membres de la communauté y voient également un avantage net pour leur communauté.

Mais toutes les communautés, leur gouvernement et leurs membres doivent bien réfléchir et accepter les modalités avant de conclure ces ententes fiscales.

En ce qui concerne l'harmonisation des lois fiscales et des lois de mise en application, à l'exception des affaires criminelles, cela fait référence au fait qu'au Canada, seul le gouvernement fédéral a le pouvoir, sur le plan constitutionnel, de sanctionner les infractions pénales. C'est le gouvernement fédéral qui détient ce pouvoir. Les provinces n'ont pas ce pouvoir, et celui-ci n'est pas délégué aux Premières Nations ou aux gouvernements autochtones qui perçoivent les taxes. Il reste toujours exclusivement du ressort du gouvernement fédéral.

Encore une fois, dans la mesure où il existe une situation où des infractions criminelles peuvent être sanctionnées pour une question grave liée à l'administration de la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations, le gouvernement fédéral peut utiliser ces pouvoirs au nom de la Première Nation afin de garantir que les lois fiscales de la Première Nation pourront être appliquées au même titre que les lois fiscales fédérales.

L'objectif n'est vraiment pas d'imposer quoi que ce soit à des Premières Nations ou à des gouvernements autochtones en particulier, mais plutôt d'établir une relation de collaboration où il s'agit véritablement d'une adhésion volontaire et où il est vraiment dans l'intérêt du gouvernement autochtone ou de la Première Nation de vouloir faire partie de ces ententes, tout comme la communauté voudra faire partie d'un régime fiscal qui génère des recettes importantes pour elle.

Merci.

**La sénatrice McCallum :** Qui a présenté cette mesure fiscale? Était-ce le gouvernement ou les Premières Nations qui la voulaient?

Vous savez de quoi il retourne : je vis sous le régime de la Loi sur les Indiens, et en examinant la mesure législative, j'ai une grande méfiance, car il y a souvent des éléments cachés. Voilà pourquoi j'essaie de comprendre ce qui se passe ici.

J'ai été mêlée à une affaire judiciaire avec la TPS et l'Agence du revenu du Canada, alors je suppose que je suis méfiante. Qui a eu cette idée?

**Mr. Almond:** Frankly and very candidly, it started with Indigenous governments and First Nations interest in the revenue potential of implementing their own tax systems.

More specifically, the Chief Commissioner of the First Nations Tax Commission, Mr. Manny Jules, has been a strong proponent of tax and tax jurisdiction for Indigenous and First Nations communities as a means to advance economies and participation in the overall revenues associated with their lands.

I would also say that from my point of view as a federal government official and from a policy point of view, we have an interest, or we see the positive aspects associated with Indigenous and First Nations governments levying their own tax systems. They're levying their own taxes and generating their own revenues. We see that as an important element of a new fiscal relationship where First Nations and Indigenous governments are able to generate what we would call own-source revenue.

I don't want to take the words out of the mouths of any Indigenous leaders, but they could generate their own revenues and move away — or try to move away partially, at least — from all the transfer and funding relationships with the federal government and with the Department of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada and Indigenous Services Canada.

I think it is really important for me to actually share my own view, which is that if there were something hidden here, I wouldn't be here today bringing it forward for discussion as part of this hearing at this Senate committee. I'm not of the view that there is anything hidden here. It's certainly not our intent in being part of this initiative. I think it really is about an arrangement that's voluntary and opt-in, and it has to work for the Indigenous governments and communities that choose to opt in.

We've made, I think, very valid and valuable attempts to collaborate and receive input and work closely with proponents to advance this framework.

**Senator McCallum:** Thank you very much.

**The Chair:** If I remember, Mr. Almond, it was from 1998 to 2001, and Bill C-7 was the bill. Many of us, including Sharon McIvor, thought the bill had many things missing. The concern was also that if we go ahead slowly, we might become municipalities. It was also a concern in those days. Today, regarding who signed or who is involved, it belongs to the First Nations, but history sometimes is important, too. Thank you for that question.

**M. Almond :** En toute franchise, cette initiative a commencé lorsque des gouvernements autochtones et des Premières Nations ont pris conscience de la possibilité de tirer des recettes en mettant en œuvre leur propre régime fiscal.

Plus précisément, le commissaire en chef de la Commission de la fiscalité des Premières Nations, M. Manny Jules, a été un ardent partisan de la fiscalité et de la compétence fiscale pour les communautés autochtones et des Premières Nations en guise de moyen de faire progresser l'économie et la participation aux recettes globales associées à leurs terres.

J'affirmerais aussi que, de mon point de vue en tant que représentant du gouvernement fédéral et du point de vue des politiques, nous avons intérêt à ce que les gouvernements autochtones et des Premières Nations mettent en place leur propre régime fiscal, ou nous en voyons les aspects positifs qui y sont associés. Ils prélèvent leurs propres taxes et génèrent leurs propres recettes. Nous considérons cela comme un élément important d'une nouvelle relation financière où les Premières Nations et les gouvernements autochtones sont en mesure de générer ce que nous appellerions des recettes autonomes.

Je ne prétends pas parler au nom des dirigeants autochtones, mais ils pourraient générer leurs propres recettes et s'éloigner — ou du moins essayer de s'éloigner en partie — de toutes les relations de transfert et de financement avec le gouvernement fédéral, le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord et Services aux Autochtones Canada.

Je crois qu'il est très important que j'expose mon opinion : s'il y avait quoi que ce soit de caché dans la loi, je ne serais pas ici afin de la présenter aux fins de discussion dans le cadre de ce témoignage devant le comité du Sénat. Je ne suis pas d'avis qu'il y ait quoi que ce soit de caché ici. Ce n'est aucunement notre intention en participant à cette initiative. Je crois qu'il s'agit réellement d'un arrangement volontaire et qu'il doit fonctionner pour les gouvernements et les communautés autochtones qui choisissent d'y participer.

À mon avis, nous avons fait des tentatives très valables et utiles afin de collaborer avec les promoteurs pour faire progresser ce cadre, obtenir leurs commentaires et travailler de près avec eux.

**La sénatrice McCallum :** Merci beaucoup.

**La présidente :** Si ma mémoire est bonne, monsieur Almond, c'était de 1998 à 2001 et il était question du projet de loi C-7. Bon nombre d'entre nous, y compris Sharon McIvor, croyions qu'il manquait de nombreux éléments au projet de loi. Nous nous inquiétions aussi de devenir des municipalités si nous progressions lentement. C'était aussi une préoccupation à cette époque. Aujourd'hui, il appartient aux Premières Nations de décider de signer ou de participer, mais l'histoire est parfois importante elle aussi. Je vous remercie de la question.

**Senator Prosper:** This is hopefully a quick question, just running through a scenario. By BCR, a community indicates their willingness to opt in. They go through the extended process of negotiating a bilateral agreement: a tax administration agreement. They are all set; it is negotiated. How does one address enforcement of the tax administration agreement within the respective community, given that it is the will of leadership to opt in and utilize this tax? Thanks.

**Mr. Almond:** I will start by quickly commenting that it is very important for communities and membership to be supportive of this before entering the point of a BCR and negotiating the arrangements. That initial support is extremely important. Also, it helps support enforcement. But I will quickly pass this to my colleague from the Canada Revenue Agency, or CRA, who may be able to provide some comments in a short period of time.

**Anne Ellefsen-Gauthier, Director, Public Service Bodies and Governments Division, GST/HST Rulings Directorate, Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch, Canada Revenue Agency:** Thank you, senator. Yes, the enforcement part does belong to the CRA for any tax legislation. That would be the same for the FACT sales tax, if, in fact, the Indigenous government would enter into that agreement. The general messaging is that the CRA is mandated to enforce tax legislation in all locations. It would also be for the location of the Indigenous government that would enter into the agreement.

But I would specify that, generally, from the CRA's standpoint and from an audit standpoint, we do use a multi-factor, risk-based approach. We really do look at the higher risks when deciding to audit. A lot of components are examined from that perspective. That would apply all over the country but also taking into consideration the scope of the legislation and to whom the tax is applied.

However, as my colleague mentioned a few times during the last hour, in terms of the First Nations Sales Tax, such as the FACT sales tax, and given the mechanism of the framework and the revenues that are collected and going back to communities, we believe there is an incentive for businesses to comply.

Overall, we have noticed and observed that for the First Nations tax and the First Nations Goods and Services Tax, there is a high degree of compliance from that perspective. We are looking at the risk-based approach and the fact that, generally, in such a framework, there is a desire from businesses on compliance, given that the revenues collected are going back to the community. There is generally a desire from the businesses in the communities that need to comply to the tax. Generally, it

**Le sénateur Prosper :** J'aimerais vous poser une petite question. Je pense simplement à un scénario. Une communauté indigène, par l'intermédiaire d'une résolution du conseil de bande, qu'elle veut participer au régime. Elle suit un long processus de négociation d'un accord bilatéral : un accord sur l'administration de l'impôt. Elle est prête; tout est négocié. Comment veille-t-on à l'application de l'accord sur l'administration de l'impôt dans la communauté donnée, étant donné que ce sont les dirigeants qui veulent participer et utiliser cette taxe? Merci.

**M. Almond :** Pour commencer, je dirai rapidement qu'il est très important d'obtenir l'appui des communautés et des membres avant de passer à l'adoption d'une résolution du conseil de bande et à la négociation d'accords. Cet appui initial est extrêmement important. Il aide aussi à soutenir l'application de la loi. Je cède rapidement la parole à ma collègue de l'Agence du revenu du Canada, ou l'ARC, qui pourra peut-être faire quelques commentaires en peu de temps.

**Anne Ellefsen-Gauthier, directrice, Division des organismes de services publics et des gouvernements, Direction des décisions de la TPS/TVH, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires, Agence du revenu du Canada :** Merci, monsieur le sénateur. L'aspect de l'application de la loi relève bel et bien de l'ARC pour toute loi fiscale. Il en serait de même pour la taxe de vente CACT si, en fait, le gouvernement autochtone concluait cet accord. Le message général que l'on envoie est que l'ARC a le mandat d'appliquer les lois fiscales à tous les endroits. Il en serait de même pour l'endroit où se trouve le gouvernement autochtone qui conclurait l'accord.

J'apporterais toutefois une précision : en général, du point de vue de l'ARC et du point de vue de l'audit, nous suivons une démarche multifactorielle fondée sur le risque. Nous examinons attentivement les risques les plus élevés lorsque nous décidons de mener un audit. Beaucoup de composantes sont examinées de ce point de vue. Cela s'appliquerait d'un bout à l'autre du pays, en tenant toutefois compte de la portée de la loi et des entités à qui elle s'applique.

Cependant, comme mon collègue l'a dit à quelques reprises au cours de la dernière heure, en ce qui concerne la taxe de vente des Premières Nations, comme la taxe de vente CACT, et compte tenu du mécanisme du cadre et des revenus qui sont perçus et remis aux communautés, nous croyons que les entreprises sont encouragées à se conformer.

Dans l'ensemble, nous avons constaté un niveau élevé de conformité de ce point de vue pour la taxe des Premières Nations et pour la taxe sur les produits et services des Premières Nations. Nous examinons l'approche fondée sur le risque et tenons compte du fait que dans ce genre de cadre, les entreprises veulent généralement se conformer étant donné que les revenus perçus sont remis à la communauté. Il y a généralement une volonté chez les entreprises des communautés qui doivent se conformer à

is — if I may say — a win-win and there is an incentive, given the framework and the mechanism, to be compliant. Generally, that's what I would say works.

My colleague has mentioned the input tax credits in the general mechanism of a sales tax. Regarding businesses getting a credit back from administering and collecting and remitting the tax on behalf of the government, those businesses are entitled to input tax credits on the goods that are taxable. From that perspective, there is also somewhat of an incentive. There is zero cost for the businesses to comply.

**The Chair:** That completes this panel.

[*Translation*]

Thank you for joining us, Ms. Ellefsen-Gauthier, Mr. Almond and Mr. Vézina.

[*English*]

Can we have more on the consultation, or can we get it through the website? Can we see it and read it? I'm like this; I really need to read and see what people said or what the leadership said so that we can understand the rationale behind it.

[*Translation*]

If you could send us this information, it would help us. Thank you.

Colleagues, we're finished with the first panel. If you have anything to add or comments to make in writing, please send them to us.

[*English*]

*Kwe. [Indigenous language spoken]* Allow me to introduce our second panel for our study on the subject matter of Part 4 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025.

Please welcome to the table, from Tyendinaga Mohawk Council, *Ogema* Chief R. Donald Maracle.

You have five minutes to speak to us, and we will have a question-and-answer session after your presentation.

**Chief R. Donald Maracle, Tyendinaga Mohawk Council:** Good morning. Thank you very much for seeing me this morning. I am the elected Chief of the Mohawks of the Bay of Quinte. I'm starting my thirty-third year as the Chief of the Mohawks of the Bay of Quinte. I was re-elected on December 6.

la taxe. En général, la conformité est — si je puis m'exprimer ainsi — une situation gagnant-gagnant, compte tenu du cadre et du mécanisme. Je dirais que c'est généralement ce qui fonctionne.

Mon collègue a parlé des crédits d'impôt sur les intrants dans le mécanisme général d'une taxe de vente. En ce qui concerne le crédit que les entreprises obtiennent pour l'administration, la perception et le versement de la taxe au nom du gouvernement, ces entreprises ont droit à des crédits d'impôt sur les intrants pour les biens taxables. De ce point de vue, il s'agit également d'une mesure incitative, en quelque sorte. Il n'en coûte rien à l'entreprise pour être conforme.

**La présidente :** Le temps alloué à ce groupe de témoins est terminé.

[*Français*]

Merci beaucoup de votre présence, madame Ellefsen-Gauthier, monsieur Almond et monsieur Vézina.

[*Traduction*]

Pouvons-nous obtenir de plus amples renseignements sur la consultation ou est-ce possible de les consulter sur le site Web? Pouvons-nous les voir et les lire? Je suis comme ça; j'ai vraiment besoin de lire et de voir ce que les gens ou les dirigeants ont dit afin de pouvoir comprendre la justification qui sous-tend ce cadre.

[*Français*]

Si vous pouviez nous transmettre cette information, ce serait bon pour nous. Je vous remercie infiniment.

Chers collègues, nous avons terminé avec le premier groupe. Si vous avez des choses à ajouter et des observations à faire par écrit, nous vous prions de nous les faire parvenir.

[*Traduction*]

*Kwe. [Mot prononcé dans une langue autochtone]* Permettez-moi de présenter notre deuxième témoin pour notre examen de la teneur de la partie 4 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

Veillez accueillir à la table l'*ogema* du conseil mohawk de Tyendinaga, le chef R. Donald Maracle.

Vous avez cinq minutes pour vous adresser à nous et nous aurons une période de questions-réponses après votre exposé.

**Chef R. Donald Maracle, Tyendinaga Mohawk Council :** Bonjour. Merci beaucoup de me recevoir ce matin. Je suis le chef élu des Mohawks de la baie de Quinte et j'amorce ma trente-quatrième année dans ce poste. J'ai été réélu le 6 décembre.

Part 4 of Bill C-15 gives the First Nations governments another tool to work with to collect tax to raise revenues to address unmet needs in the community. I note that it mirrors the 5% rate of the federal Goods and Services Tax, or GST, which is already being collected by the Canada Revenue Agency, or CRA. This taxing power only applies to reserves or settlement lands, and participation is voluntary.

Bill C-15, however, must be understood in the broader political and fiscal context of Budget 2025. The budget provides limited new Indigenous spending, largely avoids long-term base funding increases and includes restraint measures across multiple departments, including those that serve First Nations. At the same time, the federal government has been under sustained pressure to demonstrate progress on reconciliation, self-determination and Indigenous economic empowerment. Narrow taxation frameworks are politically and fiscally easier than large-scale fiscal reform or treaty-based revenue sharing.

This measure allows the government to point to a visible change and label it as supporting Indigenous fiscal autonomy. However, it does not address the core funding inequities or structural limitations in the Crown-First Nations fiscal relationship.

Federal officials will likely argue that this framework recognizes Indigenous governments as governments capable of enacting their own tax laws and raising public revenue. This is a departure from purely program-based funding. Ottawa may emphasize that FACT tax revenue is not proposal-driven or time-limited, allowing participating First Nations to allocate funds according to their own priorities. Ottawa will stress administrative efficiency. By harmonizing with the GST, retailers and governments avoid duplicative systems, and the CRA already has compliance capacity.

The government may frame the tax as socially responsible, suggesting that revenues from harmful products can be reinvested in health, safety, policing and addictions prevention. Despite framing it this way, it does not recognize inherent taxation authority. It is a delegated authority created by Parliament and limited by federal statute. The tax base is narrow, the rate is effectively predetermined by GST alignment and the administration remains under the control of the federal government. Future parliaments could amend or repeal these provisions unilaterally. This reinforces a long-standing pattern in which Indigenous governance authority is treated as flowing

La partie 4 du projet de loi C-15 donne aux gouvernements des Premières Nations un autre outil afin de prélever des taxes et ainsi générer des revenus pour répondre aux besoins non satisfaits dans la communauté. Je fais remarquer qu'il est calqué sur le taux de 5 % de la taxe sur les produits et services fédérale, ou la TPS, que l'Agence du revenu du Canada, ou l'ARC, perçoit déjà. Ce pouvoir de taxation s'applique uniquement aux réserves ou aux terres désignées, et l'adhésion est volontaire.

Le projet de loi C-15 doit toutefois être compris dans le contexte politique et budgétaire général du budget de 2025. Le budget prévoit de nouvelles dépenses limitées liées aux Autochtones, évite les augmentations du financement de base à long terme et impose des mesures d'austérité à de multiples ministères, y compris ceux qui servent les Premières Nations. En même temps, le gouvernement fédéral a dû composer avec une pression soutenue pour montrer des progrès au chapitre de la réconciliation, de l'autodétermination et de l'émancipation économique des Autochtones. Il est plus facile, d'un point de vue politique et budgétaire, d'établir des cadres de taxation limités que d'instaurer une réforme fiscale à grande échelle ou un partage des revenus fondé sur les traités.

Cette mesure permet au gouvernement d'indiquer un changement concret et de le désigner en tant que mesure de soutien à l'autonomie fiscale des Autochtones. Il ne s'attaque toutefois pas aux iniquités en matière de financement ou aux limites structurelles fondamentales dans la relation fiscale entre la Couronne et les Premières Nations.

Les représentants fédéraux soutiendront probablement que ce cadre reconnaît les gouvernements autochtones en tant que gouvernements en mesure d'édicter leurs propres lois fiscales et de générer des recettes publiques. On s'éloigne ainsi d'un financement exclusif fondé sur un programme. Le gouvernement fédéral peut faire valoir que les revenus de la taxe CACT ne sont pas axés sur les propositions ou circonscrits dans le temps, ce qui permet aux Premières Nations participantes d'allouer les fonds en fonction de leurs priorités. Le gouvernement fédéral insistera sur l'efficacité administrative. En s'harmonisant à la TPS, les détaillants et les gouvernements évitent les systèmes qui se chevauchent et l'ARC a déjà une capacité en matière de conformité.

Le gouvernement peut dire qu'il s'agit d'une taxe socialement responsable, ce qui donne à penser qu'il est possible de réinvestir les revenus générés de produits néfastes dans la santé, la sécurité, les services de police et la prévention des dépendances. Même s'il définit la taxe ainsi, il ne reconnaît pas le pouvoir de taxation inhérent. Il s'agit d'un pouvoir délégué créé par le Parlement et limité par une loi fédérale. L'assiette fiscale est limitée, le taux est effectivement prédéterminé par l'alignement sur la TPS et l'administration demeure sous le contrôle du gouvernement fédéral. Des législatures futures pourraient modifier ou abroger ces dispositions de façon unilatérale. Cela renforce une tendance

from federal permission rather than from pre-existing sovereignty.

Taxation is a fundamental expression of sovereignty and self-government. For Indigenous nations, fiscal autonomy and authority existed long before Confederation and was never surrendered through treaties or legislation. By situating Indigenous taxation authority entirely within a federal statutory framework, Bill C-15 risks recharacterizing inherent rights as delegated administrative powers. Participation in this framework could be misinterpreted over time as the acceptance of limits on Indigenous fiscal jurisdiction, unless participation is clearly stated to be without prejudice to inherent rights, treaty rights and section 35 of the Constitution.

This bill does not reference section 35 of the Constitution Act, 1982, nor does it reference the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP. This omission reinforces the concern that the framework is technical rather than rights-based. For treaty nations, this framework must be weighed against the original treaty relationships. Treaties contemplated the ongoing sharing of land, resources and economic benefit, not dependency on narrow consumption taxes to fund basic services.

Canada retains full taxation authority over most land and resources within traditional territories, including resource royalties and corporate and income taxes, offering limited consumer taxation authority over most land and resources within traditional territories, including royalties and corporate and income taxes. Offering limited consumer taxation authority on-reserve while retaining control over the major tax base risks entrenching a two-tiered fiscal system that is inconsistent with treaty intent.

A critical concern is how FACT tax authority will be treated in federal funding formulas. Historically, Canada has encouraged First Nations to generate own-source revenue and then treated that revenue as a justification for reducing transfers and limiting funding growth. Bill C-15 contains no explicit protection against this outcome. Without a clear commitment, there is a real risk that revenues raised under this framework could be counted against First Nations when negotiating contribution agreements or program funding for critical issues. This would shift the fiscal responsibility onto First Nations while leaving Canada's obligations unchanged and unfulfilled.

de longue date où le pouvoir de gouvernance des Autochtones est considéré comme découlant d'une permission fédérale plutôt que d'une souveraineté préexistante.

La taxation est une expression fondamentale de souveraineté et d'autonomie gouvernementale. Pour les nations autochtones, l'autonomie et le pouvoir fiscaux existaient bien avant la Confédération et n'ont jamais été cédés par voie de traités ou de lois. En situant le pouvoir de taxation des Autochtones entièrement dans un cadre législatif fédéral, le projet de loi C-15 risque de définir de nouveau les droits inhérents comme des pouvoirs administratifs délégués. La participation à ce cadre pourrait être interprétée à tort au fil du temps comme une acceptation des limites à la compétence fiscale des Autochtones, à moins qu'il ne soit clairement indiqué que la participation est sous réserve des droits inhérents, des droits issus de traités et de l'article 35 de la loi constitutionnelle.

Ce projet de loi ne fait référence ni à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 ni à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ou la DNUDPA. Cette omission renforce l'inquiétude selon laquelle le cadre est technique plutôt que fondé sur les droits. Pour les nations signataires de traités, ce cadre doit être évalué en fonction des rapports fondés sur des traités initiaux. Les traités prévoyaient le partage continu des terres, des ressources et des avantages économiques, et pas la dépendance à l'égard de taxes à la consommation limitées pour financer des services essentiels.

Le Canada conserve le plein pouvoir de taxation à l'égard de la plupart des terres et des ressources dans les territoires traditionnels, y compris les redevances pétrolières et l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers, ce qui offre un pouvoir de taxation des consommateurs limité pour la plupart des terres et des ressources dans les territoires traditionnels, y compris les redevances et l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers. Le fait de donner un pouvoir de taxation des consommateurs dans les réserves tout en maintenant le contrôle sur l'assiette fiscale principale risque d'implanter un régime fiscal à deux niveaux qui va à l'encontre de l'intention des traités.

L'une des principales inquiétudes réside dans le traitement qui sera réservé à la taxe CACT dans les formules de financement fédérales. Le Canada a toujours encouragé les Premières Nations à générer des revenus autonomes, mais il utilise ensuite ces revenus pour justifier la baisse des transferts et la limite de l'augmentation du financement. Le projet de loi C-15 ne contient aucune protection explicite contre ce résultat. Sans un engagement clair, il y a un risque réel que les revenus générés en vertu de ce cadre soient comptabilisés contre les Premières Nations pendant la négociation d'accords de contribution ou de financement de programme pour des dossiers cruciaux. La responsabilité fiscale serait ainsi transférée aux Premières Nations, tandis que les obligations du Canada demeureraient inchangées et non acquittées.

FACT taxes are inherently regressive. They disproportionately affect lower-income individuals and communities that already experience elevated rates of substance use and related harms and poverty. Relying on these products as a revenue base creates moral and practical tension, particularly where addictions and mental health services remain underfunded. Even where revenues are earmarked for healing and prevention, communities may question the long-term reliance on harmful consumption to fund essential services.

Effectively, taxation requires legal, financial, administrative and communications capacity. Most First Nations face chronic undercapacity due to underfunding and staffing shortages. Bill C-15 does not clearly provide dedicated funding to support First Nations that opt in, raising concerns that this framework downloads new responsibilities without resources. Without capacity support, only larger or economically active First Nations may be able to participate, potentially widening inequities between First Nations.

Any participation should be explicitly without prejudice to inherent rights, treaty rights and constitutionally protected Aboriginal rights. Revenues must not be treated as own-source for the purpose of reducing federal funding. Adequate and ongoing capacity funding must accompany any implementation. Canada must commit to future discussions on broader, rights-based fiscal authority beyond FACT products.

Bill C-15 does not fundamentally alter the fiscal relationship between Canada and First Nations. At best, it offers an optional and limited revenue tool. At worst, it risks shifting fiscal responsibility onto First Nations while entrenching underfunding.

Its acceptability depends entirely on the inclusion of safeguards protecting inherent Aboriginal and treaty rights, preventing funding clawbacks and committing Canada to meaningful fiscal reconciliation.

[Translation]

**The Chair:** Thank you. Honourable senators, do you have any questions or comments?

[English]

**Senator Prosper:** Thank you, Chief. I want to recognize your leadership. You have said it's over 33 years.

Les taxes CACT sont intrinsèquement régressives. Elles touchent de manière disproportionnée les particuliers et les communautés à faibles revenus, qui sont déjà aux prises avec des taux élevés de pauvreté et de consommation de drogues et de méfaits connexes. Le fait de dépendre de ces produits en tant qu'assiette de revenu crée une tension morale et pratique, particulièrement dans les cas où les services de traitement des dépendances et de santé mentale demeurent sous-financés. Même si les revenus sont réservés à la guérison et à la prévention, les communautés pourraient remettre en question la dépendance à long terme à l'égard de la consommation néfaste pour financer des services essentiels.

La taxation exige effectivement une capacité juridique, financière, administrative et en communications. La plupart des Premières Nations doivent composer avec une sous-capacité chronique en raison du sous-financement et des pénuries de personnel. Le projet de loi C-15 ne fournit pas clairement un financement exclusif pour aider les Premières Nations qui choisissent de participer au cadre, ce qui soulève des préoccupations selon lesquelles ce cadre transfère de nouvelles responsabilités sans ressources. Sans un soutien à la capacité, seules les Premières Nations plus grandes ou plus actives sur le plan économique pourront être en mesure de participer, ce qui pourrait creuser les inégalités entre Premières Nations.

Toute participation devrait être expressément sous réserve des droits inhérents, des droits issus de traités et des droits des Autochtones garantis par la Constitution. Les revenus ne doivent pas être traités comme des revenus autonomes afin de réduire le financement fédéral. Toute mise en œuvre doit être accompagnée d'un financement adéquat et continu de la capacité. Le Canada doit s'engager à tenir des discussions futures sur un pouvoir fiscal élargi fondé sur les droits au-delà des produits CACT.

Le projet de loi C-15 ne modifie pas fondamentalement la relation entre le Canada et les Premières Nations. Il offre au mieux un outil facultatif et limité pour générer des revenus. Dans le pire des cas, il risque de transférer la responsabilité fiscale aux Premières Nations tout en ancrant un sous-financement.

Son acceptabilité dépend entièrement de l'inclusion de garde-fous qui protègent les droits inhérents et issus de traités des Autochtones, préviennent la récupération de financement et engagent le Canada à l'atteinte d'une réconciliation fiscale significative.

[Français]

**La présidente :** Merci beaucoup. Honorables sénateurs et sénatrices, avez-vous des questions ou des commentaires?

[Traduction]

**Le sénateur Prosper :** Merci, monsieur Maracle. Je tiens à souligner votre leadership. Vous avez dit que vous occupez votre poste depuis plus de 33 ans.

**Mr. Maracle:** Well, I am told that I am the longest-serving Chief of the Mohawk Nation.

**Senator Prosper:** Wow. I think that's a testament to your leadership, Chief. Certainly, given that experience, when you're looking at this bill and the subject of taxation, what I'm getting from your testimony is it is really not recognizing the inherent authority and jurisdiction of First Nations, whether it be through treaty or Aboriginal rights. I think you referenced it as delegated authority that is being provided in this regard.

With that aside, could you just outline one or two of the fatal flaws or the tangible benefits? Do the benefits outweigh the inherent flaws within this particular piece of legislation?

**Mr. Maracle:** First of all, most people in the Haudenosaunee communities and a lot of other First Nations believe that there is an inherent right to not be taxed. As a matter of fact, in our treaty, which I circulated here, on page 2 there is a reference there that the Crown:

. . . behoof of them [referring to the Six Nations] and their Heirs for ever freely and clearly of and from all and all manner of Rents, Fines or Services whatsoever to be rendered by them the said Chiefs Warriors Women and People of the said Six Nations to Us or Our Successors for the same . . . .

That means the relationship between our people and the Crown, after having provided military service in the American Revolution and all the wars since then. As a matter of fact, without our people's help, there would not be a Canada during the War of 1812.

These rights are fundamentally understood to be solemn promises made by the Crown that last forever as long as the grass grows, the water flows and the sun shines. This is the understanding of most of our people. To impose a tax regime and call it "tax," they would see that as an infringement on their treaty rights in the original relationship made between our people and the Crown.

I believe there are other administrative instruments that could be implemented by Canada. A simple revenue-sharing agreement could be entered into with the administrator of Indigenous Services Canada. Canada collects \$3 million a year from Grand River Enterprises, which manufactures tobacco at Six Nations. That revenue is not shared with the First Nations. They get less in the contributions coming back from the federal government. The federal government takes out more than what they take in. Those cigarettes are also sold on the shelves in our communities — 600,000 cartons of it. The tax collected on

**M. Maracle :** Bien, on me dit que je suis le chef au plus long service de la nation mohawk.

**Le sénateur Prosper :** Incroyable. Je crois qu'il s'agit d'une preuve de votre leadership, monsieur Maracle. De toute évidence, avec toute cette expérience, lorsque vous examinez ce projet de loi et le sujet de la taxation, je comprends, d'après votre témoignage, qu'il ne reconnaît pas suffisamment l'autorité et la compétence inhérentes des Premières Nations, qu'elles proviennent des droits issus de traités ou des droits ancestraux. Je crois que vous y avez fait référence en tant que pouvoir délégué accordé à cet égard.

Hormis cela, pouvez-vous présenter une ou deux des lacunes capitales ou un ou deux des avantages concrets? Les avantages l'emportent-ils sur les lacunes inhérentes dans ce texte de loi?

**M. Maracle :** D'abord et avant tout, la plupart des membres des communautés haudenosaunee et beaucoup d'autres Premières Nations croient qu'il y a un droit inhérent de ne pas payer de taxe. En fait, dans notre traité, que j'ai fait circuler ici, on y fait référence à la page 2, où l'on peut lire que la Couronne :

[...] exempte, dans leur intérêt [s'entend des Six Nations] et dans l'intérêt de leurs héritiers, à ne jamais, librement et clairement, [s'acquitter] de loyers, d'amendes ou de services de toutes sortes que lesdits chefs, guerriers, femmes et peuples desdites Six Nations et nos successeurs pour le même [...]

Il est question ici de la relation entre notre peuple et la Couronne après que nous ayons fourni un service militaire pendant la révolution américaine et toutes les guerres depuis. En fait, sans l'aide de notre peuple, le Canada n'aurait pas existé pendant la Guerre de 1812.

Il est fondamentalement entendu que ces droits sont des promesses solennelles faites par la Couronne qui durent à jamais, aussi longtemps que coule la rivière, que l'herbe pousse et que le soleil se lève. C'est ainsi que le comprennent la plupart de nos membres. Ils considéreraient l'imposition d'un régime fiscal et son nom de « taxe » comme une atteinte à leurs droits issus de traités conférés dans la relation originale établie entre notre peuple et la Couronne.

À mon avis, le Canada pourrait mettre en œuvre d'autres instruments administratifs. Il serait possible de conclure un simple accord sur le partage des revenus avec l'administrateur de Services aux Autochtones Canada. Le Canada perçoit 3 millions de dollars chaque année auprès de Grand River Enterprises, qui produit du tabac pour les Six Nations. Ces revenus ne sont pas partagés avec les Premières Nations. Elles reçoivent moins dans les contributions que le gouvernement fédéral leur verse. Le gouvernement sort plus d'argent qu'il n'en fait rentrer. Ces cigarettes — 600 000 cartouches — sont aussi vendues sur les

those 600,000 cartons could already be the subject of a revenue-sharing agreement with our people.

Likewise with the fuel that is delivered to our communities, it could be that there are taxes already paid on that. If it crosses the border onto reserve land, it is tracked by the fuel companies. That revenue could also be shared with an administration agreement without a tax bylaw. We could have less turmoil in our community if we did it that way. If the First Nations implemented a tax law, they would be ousted on their ears in a big hurry, and it could trigger protests.

A few years ago, when the government harmonized the GST with Ontario, there had been a long-standing convention that our people would be tax exempt at point of sale. The Chiefs fought hard to maintain that convention in Ontario, and any disruption of that would upset the community members. We're trying to avoid that kind of turmoil. Instead of calling it taxation, maybe we could simply call it an administrative revenue-sharing agreement of the excise taxes and other taxes.

Likewise with income tax paid by non-Natives who work in our community, that money could be left there or reimbursed back to the community because it is already being collected by Canada without this tax law. Canada keeps it all, and we have to go to a number of federal departments to get revenue for our community. Really, we get about \$46 million a year in revenue from the federal government: 30% of our revenue comes from Indigenous Services Canada; \$3 million from Health Canada; and \$29 million from other federal departments, which would be for large major infrastructure projects, like Infrastructure Canada.

There is chronic underfunding that is really felt in the large First Nations communities by the underfunding of formulas that apply to our communities. It has been the subject of a joint study with Indigenous Services Canada and the large First Nations that have a population of more than 5,000 people, but that funding formula has not been reviewed or corrected.

**Senator Greenwood:** Thank you for being here today. I think you answered my question, but I will ask it in case there are other things you want to add.

I was really interested in the alternatives to this. You talked about the administrative revenue-sharing agreement for the people. I guess my question comes from the one I asked the

tablettes des magasins de nos communautés. La taxe perçue sur ces 600 000 cartouches pourrait déjà faire l'objet d'un accord sur le partage des revenus avec notre peuple.

Il en est de même pour l'essence livrée dans nos communautés, pour laquelle des taxes pourraient être déjà payées. Lorsque l'essence franchit la frontière des terres de réserve, les entreprises qui la produisent font un suivi. Ces revenus pourraient aussi être partagés dans le cadre d'un accord d'administration, sans un règlement interne. Nous pourrions avoir moins de bouleversements dans notre communauté si nous le faisons de cette façon. Si les Premières Nations mettaient en œuvre une loi fiscale, elles se feraient très rapidement remettre à leur place, ce qui pourrait déclencher des protestations.

Il y a quelques années, lorsque le gouvernement a harmonisé la TVH avec l'Ontario, une convention de longue date était en place et prévoyait que nos membres seraient exemptés de la taxe au point de vente. Les chefs se sont battus avec acharnement pour maintenir cette convention en Ontario et toute perturbation de celle-ci bouleverserait les membres de la communauté. Nous tentons d'éviter ce genre de perturbations. Au lieu de dire qu'il s'agit d'une taxe, nous pourrions plutôt simplement dire qu'il s'agit d'un accord administratif de partage des revenus découlant de la taxe d'accise et d'autres taxes.

Il en va de même pour l'impôt sur le revenu payé par les non-Autochtones qui travaillent dans notre communauté. Cet argent pourrait rester dans la communauté ou lui être remboursé parce que le Canada le perçoit déjà sans cette loi fiscale. Le Canada garde tout l'argent et nous devons cogner à la porte d'un certain nombre de ministères fédéraux afin d'obtenir des revenus pour notre communauté. En fait, le gouvernement fédéral nous verse des revenus d'environ 46 millions de dollars par année. Services aux Autochtones Canada nous verse 30 % de notre revenu; nous recevons aussi 3 millions de dollars de Santé Canada et 29 millions de dollars d'autres ministères fédéraux, pour réaliser de grands projets d'infrastructure, comme ceux d'Infrastructure Canada.

Il y a un sous-financement chronique qui se fait réellement sentir dans l'ensemble des Premières Nations en raison du sous-financement des formules qui s'appliquent à nos communautés. Ce sous-financement a fait l'objet d'une étude conjointe avec Services aux Autochtones Canada et les grandes Premières Nations dont la population est supérieure à 5 000 membres, mais cette formule de financement n'a pas été examinée ou corrigée.

**La sénatrice Greenwood :** Merci de votre présence aujourd'hui. Je crois que vous avez répondu à ma question, mais je la poserai quand même au cas où vous voudriez ajouter quelque chose.

J'ai un vif intérêt pour les solutions de rechange à ce cadre. Vous avez parlé de l'accord administratif sur le partage des revenus pour le peuple. Je crois que ma question fait suite à celle

previous panel of witnesses. What could be the potential benefits of taxation and what are the challenges? It follows up on Senator Prosper's question, too. Do the benefits outweigh the challenges, or do the challenges outweigh the benefits?

**Mr. Maracle:** As I stated before, there is another way to accomplish the goal without calling it taxation. If we call it that, it will upset the community, and I would almost be 100% sure we would end up in a protest situation. When the people get upset, the trains have been stopped, and they have blocked Highway 401, so I don't think there is any sense of doing something that would result in that outcome, if we can call it a simple administrative arrangement.

Canada knows there is an infrastructure backlog of \$349 billion in First Nations communities. If we could simply have another tool to work with, such as a simple administration agreement where the taxes that you are already collecting could stay in the community to address this without any clawbacks or reducing funding in other areas. It doesn't benefit the community if you are going to give it to us in one hand and take it away from another pot. We still wind up in the same situation. There is no guarantee in this bill that would protect us from that being the outcome. It would be at the discretion of government.

Different political parties have different priorities, and sometimes our needs matter more to one party than another. We tend to wait on what the mood of the ruling party is in addressing critical basic services like safe drinking water, housing, post-secondary education for our young people and treatment at treatment centres for mental health and addiction. These are long-outstanding matters, and sometimes the funding implicates both governments in terms of both provincial and federal governments responsible for some of those issues through transfer payments. There does not seem to be a lot of monitoring of progress being made on the transfer payments to the province when the intent is to provide services to everybody who lives in the province. Policing is a good example of that: the chronic underfunding of policing.

Right now, some of these matters on taxation are before the court. The *Montour* case has been ruled by a lower court, but it may be subject to appeal at a higher court. These matters are currently before the court.

When it comes to the provision of water and housing, the courts ruled that Canada has a responsibility. If Canada has a responsibility, we should not have to implement a tax law to fulfill Canada's fiduciary responsibility. It exists without a tax law.

que j'ai posée au groupe de témoins précédent. Quels pourraient être les avantages possibles de la taxation et quels sont les défis? Ma question fait aussi suite à celle du sénateur Prosper. Les avantages l'emportent-ils sur les défis ou est-ce l'inverse?

**M. Maracle :** Comme je l'ai déjà dit, il y a une autre façon d'atteindre cet objectif sans dire qu'il s'agit d'une taxe. Si nous l'appelons ainsi, cela bouleversera la communauté et je suis pratiquement certain que nous finirions par nous retrouver dans une situation de protestation. Lorsque les gens sont contrariés, ils peuvent stopper des trains et bloquer l'autoroute 401, comme ce fut le cas. Je ne crois donc pas qu'il soit logique de prendre une mesure qui donnerait lieu à ce résultat, alors que nous pourrions tout simplement lui donner le nom d'arrangement administratif.

Le Canada sait qu'il y a un arriéré en infrastructure de 349 milliards de dollars dans les communautés des Premières Nations. Il nous faudrait simplement un autre outil avec lequel travailler, comme un accord d'administration simple où les taxes que vous percevez déjà pourraient rester dans la communauté afin de gérer la situation sans récupérer ou réduire le financement dans d'autres domaines. Il n'y a pas d'avantage pour la communauté si l'on nous le donne d'une main et que l'on nous l'enlève de l'autre. Nous nous retrouverons dans la même situation. Il n'y a aucune garantie dans ce projet de loi qui nous protégerait contre la concrétisation de ce résultat. Le gouvernement agirait à sa discrétion.

Différents partis politiques ont des priorités différentes et parfois nos besoins importent plus à l'un qu'à l'autre. Nous avons tendance à attendre de voir de quelle humeur le parti au pouvoir est pour répondre à des services essentiels cruciaux comme l'accès à de l'eau potable, le logement, les études postsecondaires pour les jeunes ainsi que le traitement et les centres de traitement pour les problèmes de santé mentale et de dépendance. Ce sont des questions de longue date et le financement fait parfois entrer en jeu les gouvernements provincial et fédéral responsables de certains de ces enjeux par l'intermédiaire de paiements de transfert. On ne semble pas suivre de près les progrès réalisés par rapport aux paiements de transfert à la province alors que l'intention est d'offrir des services à tous ceux qui y habitent. Les services de police et leur sous-financement chronique en sont un bon exemple.

À l'heure actuelle, certaines de ces questions touchant la taxation sont devant les tribunaux. L'affaire *Montour* a été tranchée par un tribunal de première instance, mais elle pourrait être portée en appel devant une instance supérieure. Ces questions sont devant les tribunaux à l'heure actuelle.

En ce qui concerne la fourniture d'eau et de logement, les tribunaux ont tranché que le Canada a une responsabilité. Si le Canada a une responsabilité, nous ne devrions pas avoir à mettre en œuvre une loi fiscale pour qu'il s'acquitte de sa responsabilité fiduciaire. Elle existe sans loi.

**Senator Greenwood:** If I may, two things in this whole discussion really concern me, and one is the erosion of our inherent Aboriginal and treaty rights, and you've spoken to that.

The second concern I have around this is the needs of the people. Many of our people live in poverty, and to implement a tax on the poorest of the poor doesn't make sense to me at all. So those are the two. If you have any further comments or if not, you have spoken to this.

**Mr. Maracle:** Well, I would strongly recommend the Senate committee review the social services rates. Indigenous Services Canada pays the Province of Ontario, under the 1965 agreement, 92% of those revenues. You can see the staggering number of people who are in poverty.

I know some First Nations want this tax law, and I'm not against them having it if that works for them, but this would not work in our communities because there are historic treaties and pre-Confederation treaties where the Crown made promises, and our people want to operate under the original agreements made by our ancestors and the Crown.

I support that we need more revenue, but there is another administration agreement that the Minister of Finance could agree to: reimburse the taxes they're already collecting on First Nations lands. Morally and ethically, that would be the responsible thing for our government to do, if it cares.

**Senator McCallum:** Thank you for your presentation. I wish you had been the first speaker before the government. That's why I said I'm very leery, and you've brought it all out.

The Chiefs and councils are being slowly moved, and you said it's purely program-based funding, but it's also they're being moved to deliver services instead of doing the work that they do. When you said it's purely program-based funding, would you expand on this concern? It looks like it's slowly going toward more hidden colonialism.

**Mr. Maracle:** Well, what's been long-standing is an outstanding matter: a discussion on the fiscal relationship between First Nations and the Crown. I don't want anyone here at the Senate to believe that we don't already raise our own money.

Our other source of revenue that we generate is \$18,134,969. So 12% of our funding is already raised from within our community. This is from mortgage interest rates, rents that we

**La sénatrice Greenwood :** Si vous me le permettez, il y a deux éléments dans toute cette discussion qui me préoccupent beaucoup, l'un deux étant l'érosion de nos droits inhérents autochtones et issus de traités, dont vous avez parlé.

Ma deuxième préoccupation porte sur les besoins des gens. Bon nombre de nos membres vivent dans la pauvreté, et il est totalement illogique à mes yeux d'imposer une taxe aux plus pauvres des pauvres. Voici donc mes deux préoccupations. Avez-vous d'autres commentaires à formuler à ce sujet? Vous en avez déjà parlé.

**M. Maracle :** Eh bien, je recommanderais fortement au comité du Sénat d'examiner les tarifs des services sociaux. Services aux Autochtones Canada verse à la province de l'Ontario 92 % de ces revenus aux termes de l'accord de 1965. Vous pouvez voir le nombre sidérant de personnes qui vivent dans la pauvreté.

Je sais que certaines Premières Nations veulent cette loi et je ne suis pas contre le fait qu'elles l'aient si elle fonctionne pour elles. Cette loi ne fonctionnera cependant pas dans nos communautés parce qu'il y a des traités historiques et des traités conclus avant la Confédération dans lesquels la Couronne a fait des promesses, et nos membres veulent mener leurs activités selon les accords originaux conclus entre nos ancêtres et la Couronne.

Je suis pour l'idée selon laquelle nous devons avoir plus de revenus, mais le ministre des Finances pourrait conclure un autre accord d'administration, un accord qui rembourse les taxes qu'il a déjà perçues sur les terres des Premières Nations. Ce serait la chose responsable à faire sur les plans moral et éthique pour le gouvernement s'il s'en souciait.

**La sénatrice McCallum :** Merci de votre exposé. J'aurais bien aimé que vous soyez le premier à prendre la parole devant le gouvernement. C'est pourquoi j'ai dit que je suis très méfiante, et vous avez tout exposé ce qui se passe.

On réoriente lentement les chefs et les conseils et vous avez dit qu'il s'agit d'un financement exclusivement fondé sur le programme, mais il y a aussi le fait qu'on les amène à offrir des services plutôt qu'à faire leur travail. Vous avez dit qu'il s'agit d'un financement exclusivement fondé sur le programme. Pourriez-vous en dire plus sur cette préoccupation? On dirait que l'on se dirige lentement vers un colonialisme plus caché.

**M. Maracle :** Eh bien, c'est une question qui demeure non réglée depuis longtemps : une discussion sur la relation fiscale entre les Premières Nations et la Couronne. Je ne veux pas que qui que ce soit ici au Sénat pense que nous ne générons pas déjà nos propres revenus.

Le revenu que nous générons d'autres sources s'élève à 18 134 969 \$. Nous générons donc 12 % du financement que nous recevons au sein de notre communauté. Cet argent provient

collect, water and sewer fees, garbage collection fees, daycare fees and Meals on Wheels — I think it's \$3 a meal. There are a number of sources, and we already raise \$18 million.

But if I need something and we have a good relationship between our businesses, I can ask them for money. I will give you an example.

We had a gala to raise money for long-term care and the Belleville General Hospital Foundation. We raised \$160,000, and \$35,000 of that came from businesses on the reserve. We get a royalty from the quota of tobacco in the province. We dedicate \$3 of that to the Tyendinaga Community Development Fund. They raised \$3 million to build a recreation centre for our youth. We encourage the youth in hockey, baseball, music, dance and whatever they're interested in to keep them away from drugs and a wayward lifestyle.

There are mechanisms already working, and I think if we implement a tax law, it would do more harm than good; it would upset the community. I think a lot of the goodwill that exists now between the First Nations and the business community would erode away because they would feel we are working hand in hand with the federal government to deny their rights.

**Senator Tannas:** Thank you for coming here, Chief. I appreciate how clearly you've laid out your position. I was just looking on the internet, and I didn't even get "Tyendinaga" typed in when all of a sudden, Google brought up gas stations, duty-free, et cetera. When our careful Department of Finance folks laid this out, they were talking about the idea of opt-in or opt-out. Specifically, I suspect you would be somebody whom they would have had in mind who would opt out because opting into this —

**Mr. Maracle:** We wouldn't opt in because of the problems it would create. We would not opt in.

**Senator Tannas:** You would not opt in. There is no way that this works —

**Mr. Maracle:** I think if we had a community meeting and discussed this, it would create more problems than it would solve.

**Senator Tannas:** Absolutely. When they talk about communities needing to decide about the \$5 of additional revenue versus the \$1 that they would be collecting from residents or members, with \$5 being from external non-members, yours is actually the opposite, right? Your community exists where people are coming by and you've got umpteen gas stations

des taux d'intérêt hypothécaires, des loyers que nous percevons, des frais pour l'eau et les eaux usées, des frais de collecte des ordures, des frais de garderie et du service de repas à domicile — je crois que c'est 3 \$ par repas. Il y a un certain nombre de sources, et nous générons déjà 18 millions de dollars.

Cependant, nous avons une bonne relation entre nos entreprises, et si j'ai besoin de quelque chose, je peux leur demander de l'argent. Je vais vous donner un exemple.

Nous avons organisé un gala afin d'amasser des fonds pour les soins de longue durée et la fondation de l'hôpital général de Belleville. Nous avons amassé 160 000 \$, dont 35 000 \$ avaient été donnés par des entreprises dans la réserve. Nous obtenons une redevance du quota sur le tabac dans la province. Nous consacrons 3 \$ de cette redevance au fonds de développement communautaire de Tyendinaga. Ce fonds a amassé 3 millions de dollars afin de construire un centre de loisirs pour nos jeunes. Nous encourageons les jeunes à jouer au hockey et au baseball, à jouer de la musique, à danser et à faire tout ce qui les intéresse pour les tenir à l'écart de la drogue et d'un style de vie rebelle.

Il existe des mécanismes qui fonctionnent déjà et, selon moi, si nous mettons en œuvre une loi fiscale, elle fera plus de mal que de bien; elle perturbera les communautés. Selon moi, la bonne volonté qui existe à l'heure actuelle entre les Premières Nations et le milieu des affaires s'éroderait parce qu'elles croiraient que nous travaillons de concert avec le gouvernement fédéral pour les priver de leurs droits.

**Le sénateur Tannas :** Merci de votre présence, chef Maracle. J'aime la clarté avec laquelle vous avez exposé votre position. Je naviguais dans le Web et je n'avais même pas fini de taper « Tyendinaga » que Google me proposait déjà des stations-service et des boutiques hors taxes, entre autres. Lorsque nos représentants minutieux du ministère des Finances ont présenté le cadre, ils ont évoqué l'idée de la participation volontaire. En particulier, je pense que vous faites partie des personnes qui ne participeraient pas, selon eux, parce que le fait de participer à ce cadre...

**M. Maracle :** Nous n'y participerions pas en raison des problèmes que cela causerait. Nous n'y participerions pas.

**Le sénateur Tannas :** Vous n'y participeriez pas. Il n'y a aucune façon dont cela fonctionne...

**M. Maracle :** Je crois que si la communauté tenait une réunion pour en discuter, il y aurait plus de problèmes créés que de problèmes réglés.

**Le sénateur Tannas :** Tout à fait. Les représentants ministériels disent que les communautés doivent choisir entre les cinq dollars de revenus supplémentaires ou le dollar qu'elles percevraient auprès de leurs résidents ou membres, les cinq dollars étant perçus auprès des non-membres externes, mais c'est tout le contraire qui se passe dans votre communauté, n'est-ce

and everything where people are attracted to come and not pay the tax and not be charged the tax. You then have businesses with decent margins and good volumes. It would be crazy to interrupt all of that, right?

On the other hand, what I heard you say is that there is still a lot of money that is leaking into the hands of the government in different ways and if you could only find a formula where some of that found its way back in. Is that fair to say?

**Mr. Maracle:** You know, before we had businesses, there was 100% leakage into the neighbouring communities. There was no benefit. They very rarely donated to anything that was in our community. There was all of this imbalance of economic wealth that existed.

The creation of businesses created jobs, not only for our people but also other people, such as non-Natives who come and work here as well. It was an economic driver. We would create more problems if we disrupted that.

We don't support organized crime getting involved and financing businesses. On cannabis, there has been a crackdown, with our council's support on that. So those issues are now before the court. There has to be a way to legitimize economic development. With the cannabis industry, if the cannabis law is amended to allow reserve businesses to buy from a federally licensed place, that would solve a lot of problems. We made that recommendation to Bill Blair when the bill was drafted. Instead of listening to the Chiefs, they delegated all the authority to the province, and here we are.

**Senator Tannas:** Thank you, sir.

**Mr. Maracle:** Once in a while, they do need to listen to the Chiefs.

**The Chair:** I think we will call you often and invite you.

**Mr. Maracle:** Our people want to prosper, and we want them to have a good, safe and happy life with good housing and safe drinking water and opportunity for our people to earn a decent wage and educate their children so that they can participate in the greater economy.

Just last year, through post-secondary education, we graduated three medical doctors, so we now have seven and also a lot of nurses, lawyers and professional people, but it's only made possible by having adequate funding.

pas? Les gens se rendent dans votre communauté, où l'on trouve je ne sais combien de stations-service et toutes sortes de choses qui attirent les gens parce qu'ils n'auront aucune taxe à payer. Vous avez ensuite des entreprises dont les marges sont très bonnes et qui ont de bons volumes. Ce serait de la folie que de mettre fin à tout cela, n'est-ce pas?

En revanche, je vous ai entendu dire qu'il y a encore beaucoup d'argent qui se retrouve entre les mains du gouvernement de différentes façons et que vous aimeriez vraiment trouver une formule où cet argent vous revient. Est-ce exact?

**M. Maracle :** Vous savez, avant que nous ayons des entreprises, tout l'argent se retrouvait dans les communautés voisines. Il n'y avait aucun avantage. Ces communautés ne contribuaient que très rarement à ce qui se trouvait dans notre communauté. Il y avait donc un grand déséquilibre de la richesse économique.

La naissance de ces entreprises a créé des emplois, non seulement pour nos habitants, mais aussi pour d'autres, comme les non-Autochtones qui viennent travailler ici également. C'était un moteur économique. Nous créerions plus de problèmes si nous perturbions cette situation.

Nous ne soutenons pas la participation du crime organisé et son financement des entreprises. En ce qui concerne le cannabis, il y a eu un coup de filet, avec le soutien de notre conseil. Ces questions sont donc devant les tribunaux maintenant. Il doit y avoir une façon de légitimer le développement économique. En ce qui concerne l'industrie du cannabis, si la Loi sur le cannabis était modifiée afin de permettre aux entreprises dans les réserves de s'approvisionner auprès d'un titulaire de licence fédérale, cela réglerait beaucoup de problèmes. Nous avons présenté cette recommandation à Bill Blair lors de la rédaction du projet de loi. Au lieu d'écouter les chefs, on a délégué tout le pouvoir à la province, et c'est pourquoi nous en sommes rendus là.

**Le sénateur Tannas :** Merci, monsieur Maracle.

**M. Maracle :** Ils doivent écouter les chefs de temps à autre.

**La présidente :** Je crois que nous vous appellerons souvent et nous vous inviterons.

**M. Maracle :** Nos membres veulent prospérer et nous voulons qu'ils mènent une bonne vie sécuritaire et heureuse, qu'ils aient un bon logement et un accès à de l'eau potable. Nous voulons que nos membres aient la possibilité d'avoir un salaire convenable et d'éduquer leurs enfants afin qu'ils puissent participer à l'économie en général.

Pas plus tard que l'an dernier, trois nouveaux membres ont obtenu leur diplôme d'études postsecondaires en médecine, ce qui porte le nombre de médecins à sept. Nous comptons aussi beaucoup de membres du personnel infirmier, d'avocats et de

**Senator Pate:** Thank you, Chief Maracle. I join others in congratulating you on your re-election.

I think I know the answer to this, but I want to ask it specifically. We heard during the previous panel about the number of: First it was consultations, and we're a little sensitive on this committee to the idea of consultations. Then it was discussed as discussions and maybe agreements. Was your First Nation consulted by the government before these provisions were introduced in the budget implementation act?

**Mr. Maracle:** No, just when Bill C-15 was there. When the cannabis law was enacted, we did have presentations with the Association of Iroquois and Allied Indians. I don't know how many people came and already spoke to this Bill C-15 provision, but the consultation has to be at the community level. There has been no consultation at the community level — these are the people it's impacting and the businesses. The businesses will only pass on the extra cost of that to the ultimate consumer who is already poor for the most part. We would see that as regressive instead of progressive.

**Senator Pate:** Thank you.

**Mr. Maracle:** One thing I would like the Senate committee to be aware of is to contemplate the passage of Bill S-2 to end gender discrimination against Indigenous women and their children and also people who were enfranchised through no fault of their own.

I totally agree with people having their rights restored, but the federal government has to provide funding to go along with it because they will expect services.

When Bill C-31 was passed, back in 1985, the impact on the communities was underestimated. It created a big backlog in housing and all the other services. It puts the First Nations front-line workers and our staff under tremendous pressure if there is not enough funding to provide for the basic needs of housing, safe drinking water and education. And sometimes children are subject to going into care because they lack essential services, like an affordable place to live. It's well known throughout Canada that there is a backlog in affordable housing, affecting many people on and off the reserves.

**Senator Tannas:** I've raised this issue with Minister Gull-Masty: More and more, cut-off generation kids need schooling. They're in the communities. I asked, "While you

professionnels, mais ce n'est possible que si nous recevons un financement adéquat.

**La sénatrice Pate :** Merci, chef Maracle. Je vous félicite également pour votre réélection.

Je crois savoir la réponse à cette question, mais je veux la poser. Les témoins du groupe précédent nous ont parlé du nombre de... Il y a d'abord eu des consultations, et au comité, nous sommes quelque peu sensibles à l'idée des consultations. Il a été ensuite question de discussions, et peut-être d'accords. Le gouvernement a-t-il consulté votre Première Nation avant la présentation de ces dispositions dans la loi d'exécution du budget?

**M. Maracle :** Non. On nous a consultés uniquement sur le projet de loi C-15. Lorsque la Loi sur le cannabis a été adoptée, nous avons eu des présentations avec l'Association of Iroquois and Allied Indians. J'ignore combien de gens sont venus afin de parler de cette disposition du projet de loi C-15, mais la consultation doit être menée à l'échelle communautaire. Aucune consultation n'a été menée à l'échelle de la communauté, où se trouvent les personnes et les entreprises touchées par cette disposition. Les entreprises transféreront simplement les coûts supplémentaires liés à cette disposition aux consommateurs finaux, dont la plupart sont déjà pauvres. Il s'agit selon nous d'une mesure régressive plutôt que progressive.

**La sénatrice Pate :** Merci.

**M. Maracle :** J'aimerais que le comité du Sénat sache qu'il doit se pencher sur l'adoption du projet de loi S-2 visant à mettre fin à la discrimination contre les femmes autochtones et leurs enfants, ainsi que contre les personnes qui ont été émancipées sans y être pour quoi que ce soit.

Je suis tout à fait d'accord pour rétablir les droits de ces personnes, mais le gouvernement doit fournir un financement connexe parce qu'elles s'attendent à recevoir des services.

Lorsque le projet de loi C-31 a été adopté, en 1985, on a sous-estimé l'incidence sur les communautés. Son adoption a donné lieu à un arriéré considérable dans le logement et tous les autres services. Les travailleurs de première ligne et le personnel des Premières Nations subiront une immense pression si un financement suffisant n'est pas fourni pour répondre aux besoins essentiels que sont le logement, l'accès à de l'eau potable et l'éducation. Il arrive aussi parfois que des enfants doivent être pris en charge parce qu'ils n'ont pas accès aux services essentiels, comme un endroit abordable où vivre. Il est largement reconnu, d'un bout à l'autre du pays, qu'il y a un arriéré en logements abordables qui se fait sentir sur de nombreuses personnes dans les réserves et hors réserve.

**Le sénateur Tannas :** J'ai soulevé la question suivante auprès de la ministre Gull-Masty : de plus en plus d'enfants de la génération de l'inadmissibilité doivent être scolarisés. Ils se

work on this second-generation cut-off, what are people supposed to do? What are you thinking about for funding with respect to these children who are now no longer status and their community's government is not getting funding for education and medical?" Her answer was, "Every community should come and talk to me about that."

**Mr. Maracle:** And I think the minister is open to conversation with the Chiefs, but she doesn't have the money to deal with what's there. And we don't know — the world situation with Trump's tariffs and the wars in foreign countries seem to take priority, and our issues get pushed lower on the priority list in terms of funding.

As Canada is sinking further and further into debt because of what they have to support — with what's going on in the broader geopolitical situation — there doesn't appear to be a light at the end of the tunnel. And compounding the problem and making it worse is not a good solution, and denying rights is not a solution either.

For example, our school right now is overcrowded. It was built 50 years ago to house 267 children. There are 335 who go there now, with 67 being schooled off-reserve. So there is a backlog with schools in the Ontario region. The Ontario region of Indigenous Services Canada still has the largest number of unresolved boil water advisories. There is a huge wait-list in First Nations for affordable housing. We can't keep pace with the growth.

There are a lot of unknowns about people who would come back to the reserve and what their needs are. And how can we plan if we don't know what their needs are? So there has to be a lot more funding if this is going to work properly.

Canada looks good in the eyes of the world in that they ended gender discrimination, but they need to also assess the impact at the community level.

**The Chair:** Thank you so much. I want to mention also that you provided us a good, historical document. The description is "Copy of grant of land to the Chiefs, Warriors, Women & People of the Six Nations, for land on the Bay of Quinte." On the record, I want to make sure that it is official. It will be translated into French for me, and I want to say thank you.

**Mr. Maracle:** If you need a copy of our budget, I brought that. I can hand this in to the chair, and it can be copied for the members. You can see that we already do raise local revenue.

trouvent dans les communautés. J'ai demandé à la ministre ce que les gens étaient censés faire pendant qu'elle travaillait sur cette inadmissibilité de la seconde génération. Je lui ai demandé quels étaient ses plans en matière de financement pour ces enfants qui sont maintenant sans statut et dont le gouvernement de leur communauté n'obtient aucun financement pour leur éducation et leurs soins de santé. Elle m'a répondu que chaque communauté devrait lui en parler.

**M. Maracle :** Je crois que la ministre est ouverte à discuter avec les chefs, mais elle n'a pas l'argent nécessaire pour gérer cette situation. Et nous ne savons pas — la situation mondiale, avec les droits de douane imposés par Trump et les guerres dans des pays étrangers, semble avoir la priorité et nos problèmes sont repoussés plus bas dans la liste de priorités en ce qui concerne le financement.

À mesure que le Canada s'enfonce dans la dette en raison de tout ce qu'il doit soutenir — compte tenu de la situation géopolitique en général —, il ne semble pas y avoir de lumière au bout du tunnel. Le fait d'ajouter au problème et de l'aggraver n'est pas la solution, et le refus des droits n'est pas une solution non plus.

Par exemple, notre école manque actuellement de places. Elle a été construite il y a 50 ans pour accueillir 267 enfants. Il y en a 335 qui la fréquentent en ce moment et 67 sont éduqués hors réserve. Il y a donc un arriéré au chapitre des écoles dans la région de l'Ontario. Selon Services aux Autochtones Canada, c'est la région de l'Ontario qui compte encore le nombre le plus élevé d'avis d'ébullition de l'eau non résolus. Il y a une très grande liste d'attente dans les Premières Nations pour obtenir un logement abordable. Nous ne pouvons pas suivre le rythme de la croissance.

Le retour de personnes dans les réserves et la détermination de leurs besoins soulèvent beaucoup de questions. Comment pouvons-nous planifier si nous ignorons quels sont leurs besoins? Il faut obtenir beaucoup plus de financement pour gérer adéquatement cette situation.

Le Canada paraît bien aux yeux du monde et affirme avoir mis fin à la discrimination fondée sur le genre, mais il doit aussi évaluer l'incidence à l'échelle communautaire.

**La présidente :** Merci beaucoup. Je tiens à mentionner que vous nous avez aussi fourni un bon document historique, qui s'intitule « Copy of grant of land to the Chiefs, Warriors, Women & People of the Six Nations, for land on the Bay of Quinte ». Je tiens à ce que cela figure officiellement dans le compte rendu. Il sera traduit en français pour moi et je tiens à vous remercier.

**M. Maracle :** J'ai aussi apporté une copie de notre budget, si vous en avez besoin. Je peux la remettre à la présidente, qui pourra en distribuer des exemplaires aux membres. Comme vous le verrez, nous générons déjà des revenus locaux.

**The Chair:** This is where I want to go, Chief, because many people think, “Oh, we give them tax and income tax and they do nothing.” You were able to officially remind us that much of our leadership does magic with little. I want to acknowledge that.

**Mr. Maracle:** The other thing is: Prior to the amendment to the Canada Pension Act — and the Canada pension came out in 1966 — First Nations who worked for their band up until 1988 were denied the right to pay into the Canada Pension Plan. A lot of these elderly people don’t have other pensions. It took over 20 years of fighting to get that amended so that there would be some fairness and some equity. The only people who could pay into the Canada Pension Plan who worked on-reserve were federal public servants. If you had a federal school, they were employees of the federal government, so they could pay into the Canada Pension Plan, only because there was a provision in the legislation that governs public service where all public servants could pay in. But once these programs and services were transferred to the band, they couldn’t pay into it. But if they had been a federal employee, they could, doing the same job.

The denial of this pension right is a long-standing issue that’s affected many people who are now retired seniors who worked in providing the delivery of federal programs and services. There’s a lot of realities that affect First Nations which I don’t think are clearly understood by the Canadian government or the Senate.

**The Chair:** Thank you so much.

(The committee adjourned.)

**La présidente :** C’est là que je veux en venir, chef Maracle, parce que beaucoup de gens pourraient croire que nous vous permettons d’imposer une taxe et un impôt sur le revenu, mais que vous ne faites rien. Vous avez pu nous rappeler officiellement que la plupart de nos dirigeants font de la magie avec presque rien. Je tiens à le souligner.

**M. Maracle :** J’aimerais ajouter autre chose. Avant les modifications législatives apportées au Régime de pensions du Canada — qui a été instauré en 1966 —, les membres des Premières Nations qui avaient travaillé pour leur bande jusqu’en 1988 se sont vu refuser le droit de cotiser au régime. Beaucoup de ces personnes âgées n’ont pas d’autres revenus de pension. Il a fallu lutter pendant 20 ans afin que la loi soit modifiée pour être plus juste et équitable. Les seules personnes qui pouvaient cotiser au Régime de pensions du Canada et qui travaillent dans les réserves étaient des fonctionnaires fédéraux. Si vous aviez une école fédérale, ses employés travaillaient pour le gouvernement fédéral, ce qui signifie qu’ils pouvaient cotiser au Régime de pensions du Canada uniquement parce qu’il y avait une disposition dans la loi qui régit la fonction publique selon laquelle tous les fonctionnaires pouvaient cotiser au régime. Cependant, lorsque ces programmes et services ont été transférés à la bande, ils ne pouvaient plus y cotiser. Ils auraient toutefois pu le faire s’ils avaient été des fonctionnaires fédéraux occupant le même emploi.

Le refus de ce droit à pension est un problème de longue date qui a touché de nombreuses personnes, qui sont maintenant des aînés à la retraite et qui ont travaillé pour offrir des programmes et services fédéraux. Les Premières Nations doivent composer avec de nombreuses réalités que le gouvernement du Canada ou le Sénat ne comprennent pas bien selon moi.

**La présidente :** Merci beaucoup.

(La séance est levée.)

---